



Communauté d'agglomération SICOVAL

Conseil de Communauté

Compte-rendu  
Lundi 2 novembre 2015 – 20H30

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**  
**Le 2 novembre**

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à vingt heures trente minutes sous la présidence de Jacques OBERTI.

**Date de convocation** : 27 octobre 2015

**Etaient présents** : Pablo ARCE – Henri AREVALO – Béatrice BERTHELOT – François AUMONIER – Bruno PEREZ – Gérard BOLET – Sylvie BORIES – Patrice BROT – Roselyne BROUSSAL – Bruno CAUBET – Jacques CHARRIE – Laurent CHERUBIN – Laurent CLABE-NAVARRÉ – Marie-Pierre DOSTE – Bernard DUQUESNOY – Françoise EMERY – Claudia FAIVRE – Roselyne FEYT – André FOURNIE – Mireille GARCIA – Michèle GARRIGUES – Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS – Michel INTRAND – Georges KARSENTI – Arnaud LAFON – Pierre LATTARD – Frédéric LEGAY – Denis LOUBET – Christophe LUBAC – Christine MARTINEZ – Jean-Daniel MARTY – Marie-Thérèse MAURO – Bruno MOGICATO – Jacques OBERTI – Patrick PARIS – Georges RAVOIRE – Guy RIEUNAU – Patrice ROBERT – Jean-François ROUSSEL – Georges SALEIL – Bernadette SANMARTIN – Marie-Ange SCANO – Pierre-Yves SCHANEN – Jacques SEGERIC – Alain SERIEYS – Claudette SICHY – Danielle SUBIELA – Marc TONDRIAUX – François-Régis VALETTE – Sylvère VIE

**Absents excusés** : Irène BACLE – René BAUDOUIN – Maryse CABAU – Francis CONDAT – Jacques DAHAN – Claude DUCERT – Laurent FOREST – Christine GALVANI – Catherine GAVEN – Jean-Pierre HARDY – Christian HUGUES – Michel LEGOURD – Valérie LETARD – Véronique MAUMY – Joël MIELLET – Pierre MULLER – Karine ROVIRA – Albert VINCENS

**Représentation – suppléance**

Patrice ARSEGUÉL est représentée par Béatrice BERTHELOT  
Didier BELAIR est représentée par Bruno PEREZ

**Pouvoirs** :

Irène BACLE donne pouvoir à Patrick PARIS  
Maryse CABAU donne pouvoir à Patrice BROT  
Jacques DAHAN donne pouvoir à Christophe LUBAC  
Claude DUCERT donne pouvoir à Jacques OBERTI  
Laurent FOREST donne pouvoir à Roselyne FEYT  
Catherine GAVEN donne pouvoir à Sylvère VIE  
Jean-Pierre HARDY donne pouvoir à Gérard BOLET  
Véronique MAUMY donne pouvoir à Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS  
Karine ROVIRA donne pouvoir à Laurent CHERUBIN

**Mireille GARCIA et Béatrix HEBRARD DE VEYRINAS ont été désignées secrétaires de séance.**

Nombre de délégués :                      En Exercice : 68                      Présents : 50                      Votants : 59

**Ordre du jour 02 Novembre 2015**

Point	Rapporteur	Direction / Thème	Objet
-------	------------	-------------------	-------

	J. Oberti	DAF / Administration générale	Approbation du compte rendu du Conseil de Communauté du 5 octobre 2015
<b>QUESTIONS AVEC DEBAT</b>			
1	J. Oberti	DAF / Finances	DECISION MODIFICATIVE 2015 N°5
2	J. Oberti	DAF /Comptabilité	Admission de titres en non valeur
3	J. Oberti	DAF / Marchés publics	Exploitation et maintenance des installations climatiques, d'ECS, de traitement d'eau et d'air, de la piscine de St Orens de Gameville
4	J. Oberti	DAF / Marchés publics	Avenant pour l'acquisition de progiciels de gestion du patrimoine
5	J. Oberti	DAF / Marchés publics	Exploitation de la crèche Innomômes 2016
6	J. Oberti	DAF / Affaires juridiques et assurances	Contentieux : Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) - autorisation du président à ester en justice
7	B. Mogicato	DRH / Ressources humaines	Réaffectation de la somme affectée à la mutuelle pour 2015
8	B. Mogicato	DRH / Ressources humaines	Création d'emplois
9	A. Serieys	DAUH / Urbanisme	ZAC DU RIVEL - Bilan de la concertation et approbation du dossier de création
10	A. Serieys	DAUH / Urbanisme	ZAC DU RIVEL - Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et du projet de dossier de création
11	A. Serieys	DAUH / Urbanisme	Objectifs et modalités de la concertation préalable relative au futur projet de quartier Innometro
12	A. Serieys	DAUH / Foncier	Commune de Castanet-Tolosan –ZA de Vic –Extension COCA-COLA –cession parcelles BK 77 et 78
13	A. Serieys	DAUH / Foncier	Commune de Labège - ZAC de l'Hers : - Cession d'un terrain à la Région Midi-Pyrénées pour le programme CEA Tech
14	A. Serieys	DAUH / Urbanisme et Habitat	Elaboration du 4ème Programme Local de l'Habitat du Sicoval - Validation du diagnostic
15	G. Bolet	DAUH / Ecologie territoriale et énergie	Plan climat énergie territorial du Sicoval - Convention avec GrDF

16	G. Bolet	DAUH / Ecologie territoriale et énergie	Campagne de rénovation d'un ensemble de bâtiments publics du Sicoval - Marché groupé d'audits énergétiques des bâtiments communaux et du Sicoval
17	G. Bolet	DAUH / Ecologie territoriale et énergie	Projet RENOVAL – Visites techniques à domicile
18	G. Bolet	DAUH / Ecologie territoriale et énergie	Etude juridico-financière pour la réhabilitation de bâtiments publics - délégation de maîtrise d'ouvrage au Sicoval
19	G. Bolet	DAUH / Ecologie territoriale et énergie	Financement de la politique énergie-climat du Sicoval Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat entre l'ADEME et le Sicoval
20	B. Sanmartin	DIAS / Petite Enfance	Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations « CDEF l'Eau Vive », « CDEF Petit Pont » et « Comité de gestion de la crèche Frimousses »
21	K. Rovira	DIAS / Jeunes adultes	Convention pour le versement de la prestation de service 2015/2016 de la CAF au titre du CLAS
22	C. Faivre	DSAT / Cohésion et Mixité de l'Habitat	Financement du logement social 2015 Modification n°4 de la programmation 2015 des aides à la pierre
23	J. Oberti	DSAT / Cohésion sociale et prévention	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) - Convention « Dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD) dans le ressort du Tribunal de Grand Instance de Toulouse »
24	J. Oberti	DAF / Administration générale	Calendrier des commissions

**Approbation du compte rendu du Conseil de Communauté du 5 octobre 2015 :**

Sur le préambule de la séance du 5 octobre, la seconde phrase est ainsi modifiée : «**Georges Saleil fait un rappel des modifications apportées aux modalités de mise en place de la redevance incitative suite aux observations des usagers et à la conférence des maires du 28 septembre**»

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec ces modifications.

**QUESTIONS AVEC DEBAT**

**1 – Finances : DECISION MODIFICATIVE 2015 N°5**

*Rapporteur : Jacques Oberti, Président du Sicoval*

Cette Décision Modificative de fin d'exercice 2015 intervient pour permettre différents ajustements à la marge mais surtout après le vote du Budget Supplémentaire voté en juillet dernier qui avait permis à la fois d'établir le budget 2015 et d'intégrer les reprises de résultats 2014.

Cette DM n°5 permet ainsi d'affiner les prévisions au plus juste, d'intégrer l'effort et la contribution supplémentaire des services à la démarche de rationalisation pour ajuster le volume des dépenses et des recettes, valider un montant effectif de virement à la section d'investissement et prévoir le montant d'emprunt nécessaire.

Un tableau synthétique pour chacun des budgets présente ces ajustements budgétaires.

**LE BUDGET PRINCIPAL**

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants DM	Chapitres	Commentaires	Montants DM
011	Diminution globale sauf hausse des fournitures (33 500), nouveau ALSH Ramonville (4 000) et entretien locaux structures SAP Labège (18 800)	-305 345	013	Ajustement remboursement personnel (maladies)	35 000
012	Hausse des charges de personnel	411 307	70	Diminution des facturations (médecine du travail, voirie, urbanisme) compensée partiellement par celles faites aux budgets annexes (garage, animation environnementale)	-82 644
65	Ajustements des subventions aux budgets annexes et reversement association du personnel	-543 036	74	Diminution prévisions CEJ 2013 et annulation du CEJ pour la crèche Innômes (doublet) compensées partiellement par des participations et subventions (environnement et espaces naturels)	-95 266
66	Ajustement des charges financières	-16 576	75	Remboursement d'une subvention versée non utilisée	1 686
67	Inscription de titres annulés, d'intérêts moratoires, d'une subvention exceptionnelle au budget ZAC	934 026	77	Produits exceptionnels et annulations de mandats	444 991
<b>Total des dépenses REELLES de fonctionnement</b>		<b>480 376</b>	<b>Total des recettes REELLES de fonctionnement</b>		<b>303 767</b>
042	Ajustement des dotations aux amortissements	28 608	042	Reprise sur provisions et non valeurs	84
<b>023</b>	<b>Diminution du virement à la section d'investissement</b>	<b>-205 133</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 303 851</b>		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>303 851</b>			

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
042	Reprise sur provisions	14	<b>021</b>	<b>Diminution du virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-205 133</b>
040	Non-valeurs	70	040	Ajustement des dotations aux amortissements	28 608
13	Voierie communale	100 400	10	Ajustement FCTVA	-228 518
16	Ajustement remboursement du capital	-9 600	13	Diminution des Aides à la pierre	-2 030 000
20	Diminution des crédits prévus pour l'achat de logiciels	-586 979		Subventions d'équipements	61 101
204	Diminution des Aides à la pierre	-2 030 000	21	Régularisation imputations de mandats antérieurs	206 063
	Report participation aire de covoiturage de Montgiscard	-300 000	23	Régularisation imputations comptables (13)	-170 042
	Fonds de concours transformés en travaux (chapitre 21)	-235 000	27	Dépôt de garantie	244
	Diminution des subventions d'équipements	-27 262	4582000	Voierie sous mandat	419 030
	Toulouse Campus (décalage du paiement 2014)	200 000	45822	Voierie sous mandat (Tisséo)	133 390
21	Diminution globale	-625 623	16		-1 548 988
23	Ajustements sur les travaux sur bâtiments Sicoval	-9 265		→ Diminution de l'emprunt d'équilibre	
45812	Voierie sous mandat (Tisséo)	189 000	<b>Total des recettes REELLES d'investissement</b>		<b>-3 157 720</b>
<b>Total des dépenses REELLES d'investissement</b>		<b>-3 334 329</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT -3 334 245</b>		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-3 334 245</b>			

## Les principaux ajustements relatifs au fonctionnement :

Le besoin est évalué à 480 400 M€ en dépenses et 303 800 M€ en recettes, soit une **évolution réelle nette** par rapport au total 2015 déjà voté de **+ 176 600 M€ (soit 0,27% du volume global des dépenses réelles votées)**.

En dépenses de fonctionnement, les principaux ajustements sont les suivants :

### CHAPITRE 011 (charges courantes) :

- **305 300 € de charges courantes** : il a été demandé aux services d'ajuster le montant des dépenses prévisionnelles sur une estimation fine des besoins d'ici la fin de l'exercice. Cette diminution représente -3 % des prévisions votées pour ce chapitre et s'inscrit dans la poursuite de la démarche de rationalisation

### CHAPITRE 012 (charges de personnel)

+ **411 300 €**, soit +1,26 %, qui se justifie principalement par :

- une régularisation relative à l'exercice 2014 de l'assurance statutaire (200 000 €),
- le versement non budgétisé au Fonds National de Compensation pour le supplément familial (40 000 €),
- un dépassement du recrutement des non titulaires sur les métiers des services à la personne (130 000 €)
- un ajustement du chapitre budgétisé qui intègre le volume réel des dépenses (41 300€ soit +0,12% du volume budgétaire du chapitre).

### CHAPITRE 65 (subventions et participations)

+ **110 000 € remboursement association du personnel** : La mise en œuvre de la participation à la mutuelle santé des agents ne prenant effet qu'à partir de janvier 2016, il est proposé d'inscrire le montant au chapitre 65 permettant le cas échéant le remboursement à l'association du montant prélevé sur leur subvention début 2015.

- **632 000 € de subventions versées aux budgets annexes** : +100 000 € pour le SAAD, + 34 000 € pour la Formation,

16 000 € pour le Congrès et - 750 000 € pour les Pépinières (Cf. justifications au sein de chaque budget ci-dessous)

### CHAPITRE 66 (frais financiers)

- **16 577 €** : ajustement du montant définitif des intérêts

### CHAPITRE 67 (charges exceptionnelles)

+ **494 000 € pour une subvention exceptionnelle au budget ZAC** justifiée par un déséquilibre budgétaire suite :

- au déficit de clôture du lotissement Le Clos de Bichard à Aureville (21 200 €),
- au transfert des loyers des bâtiments de Berger-Levrault et de Speedy sur le budget Pépinières. En effet, juridiquement et comptablement, le budget ZAC n'a pas vocation à recevoir des loyers de bâtiments.

+ **60 000 € intérêts moratoires** : il s'agit d'une obligation réglementaire qui s'applique lors de chaque retard sur le paiement des factures. Il est à noter qu'une partie est à la charge du Trésorier et sera refacturée (prévision de recettes de fonctionnement-chapitre 77 : 24 000 €)

+ **265 600 € pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs** qui sont à rapprocher de l'inscription pour l'annulation de mandats (prévision de recettes de fonctionnement-chapitre 77 : 302 300 €)

En recettes de fonctionnement, on retrouve les ajustements suivants :

**CHAPITRE 013 (remboursement frais personnel)**

+ **35 000 €** pour des remboursements maladies

**CHAPITRE 70 (produits des services)**

- **82 644 €** qui correspondent à une baisse sur les facturations effectuées aux communes (médecine du travail, voirie, urbanisme) pour -182 600 € et la refacturation aux budgets annexes des frais de garage et d'animation environnementale (100 000 €)

**CHAPITRE 74 (dotations et subventions)**

- **95 266 €** qui correspondent à un trop perçu sur le CEJ 2013 perçu début 2015 (-80 000 €), une diminution de la PSU suite à des contrôles CAF (-31 200 €), un doublon des CEJ 2013 et 2014 pour la crèche Innomômes (-194 000 €), l'inscription d'une subvention perçue dans le cadre du Plan Climat (+ 200 000 €), ajustements de diverses subventions au montant réel versé (+9 934 €).

**CHAPITRE 75 (autres produits)**

+ **1 686 €** remboursement d'une subvention versée non utilisée

**CHAPITRE 77 (produits exceptionnels)**

+ **302 300 €** annulation de mandats

+ **24 000 €** refacturation des intérêts moratoires à la trésorerie

+ **118 700 €** pour des remboursements divers (sinistres, protocole amiable contentieux sur l'Astel, taxe foncière de la gendarmerie de Castanet- Tolosan...)

Les opérations d'ordre concernent l'ajustement des écritures d'amortissement.

En conséquence, **le virement à l'investissement est diminué de 205 133 €**, portant alors le montant prévisionnel à 2,9 M€.

## **Les principaux éléments relatifs à l'investissement :**

Hormis les aides à la pierre qui diminuent d'autant en dépenses qu'en recettes, l'ajustement budgétaire en investissement est de - 1,3 M€ de dépenses réelles et + 0,4 M€ en recettes réelles.

Avec la prise en compte des opérations d'ordre, **l'emprunt d'équilibre diminue de 1,55 M €, soit un emprunt total prévisionnel 2015 de 4,33 M€.**

Il est proposé dans le tableau ci-après un récapitulatif des crédits réels 2015 prévus par politique/ secteur d'intervention/ programme.

Investissement	Libellé politique	Libellé secteur intervention	Libellé programme	TOTAL Voté	DM en cours	TOTAL après DM en cours	
Dépenses	COHESION / ACTION SOCIALE	FRAIS GENERAUX - COHESION / AC	ACCOMPAGNEMENT ACTEURS SOCIAUX	51 650,00	0,00	51 650,00	
		Total FRAIS GENERAUX - COHESION / AC		51 650,00	0,00	51 650,00	
	OBSERVATOIRE SOCIAL	OBSERVATOIRE SOCIAL	OBSERVATOIRE SOCIAL	0,00	0,00	0,00	
		Total OBSERVATOIRE SOCIAL		0,00	0,00	0,00	
	PREVENTION CISP	PREVENTION CISP	CISP	13 000,00	0,00	13 000,00	
		Total PREVENTION CISP		13 000,00	0,00	13 000,00	
	SERVICES A LA PERSONNE	ACCUEIL COLL DE PETITE ENFANCE	ACCUEIL INDIV PETITE ENF	20 977,49	0,00	20 977,49	
			ALSH	61 702,78	2 587,71	64 300,49	
			AUTRES DISPO D'ACCOMPAGNEMENT	379,50	0,00	379,50	
			CLAC	130,00	0,00	130,00	
			PIJ	0,00	0,00	0,00	
			PILOTAGE	0,00	0,00	0,00	
			PORTAGE DE REPAS	3 300,00	0,00	3 300,00	
			SEJOURS ENFANTS	0,00	0,00	0,00	
			STRUCTURES JEUNESSE	1 656,59	0,00	1 656,59	
			SUPPORT PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	
			SUPPORT SERVICES A LA PERSONNE	177 469,25	0,00	177 469,25	
			Total SERVICES A LA PERSONNE		1 432 515,00	-40 234,51	1 392 280,49
			Total COHESION / ACTION SOCIALE		1 497 165,00	-40 234,51	1 456 930,49
			CULTURE SPORTS LOISIRS	CULTURE	ACTIONS CULTURELLES	0,00	0,00
	Total CULTURE			0,00	0,00	0,00	
	LOISIRS	LOISIRS	LOISIRS	26 185,90	-10 000,00	16 185,90	
		Total LOISIRS		26 185,90	-10 000,00	16 185,90	
	Total CULTURE SPORTS LOISIRS		26 185,90	-10 000,00	16 185,90		
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ACCOMPAGNEMENT	SVCS OFFERTS AUX ENTREPRISES	5 820,00	0,00	5 820,00	
		Total ACCOMPAGNEMENT		5 820,00	0,00	5 820,00	
		STRATEGIE ET PROMOTION	PROMOTION ECO DU TERRITOIRE	15 000,00	0,00	15 000,00	
		Total STRATEGIE ET PROMOTION	SUPPORT STRATEGIE PROMOTION	0,00	0,00	0,00	
	Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		20 820,00	0,00	20 820,00		
	DEVELOPPEMENT URBAIN	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	PLANIF ET STRATEGIE URBANISME	0,00	0,00	0,00	
			RESEAU HAUT DEBIT	0,00	0,00	0,00	
		ZONES AMENAGEMENT ECONOMIQUE		342 000,00	-241 476,33	100 523,67	
			Total AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		342 000,00	-241 476,33	100 523,67
		DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	ACCUEIL GENS DU VOYAGE		14 800,00	6 000,00	20 800,00
			AIDE PARC PUBLIC (2006-2011)		0,00	0,00	0,00
			AIDES AU LOGEMENT		3 762 280,00	-2 030 000,00	1 732 280,00
			ETUDES ET PROSPECTIVES		20 340,00	0,00	20 340,00
		Total DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT		3 797 420,00	-2 024 000,00	1 773 420,00	
		TRANSPORTS/DEPLACEMENTS	MOBILITE ALTERNATIVE		830 498,00	-300 000,00	530 498,00
			TRANSPORTS COLLECTIFS		889 000,00	-189 000,00	700 000,00
		Total TRANSPORTS/DEPLACEMENTS		1 719 498,00	-489 000,00	1 230 498,00	
		VOIRIE	SUPPORT VOIRIE		20 000,00	-9 500,00	10 500,00
			VOIRIE COMMUNALE		5 100 000,00	277 940,00	5 377 940,00
	VOIRIE COMMUNALE SUR AC			0,00	0,00	0,00	
	Total VOIRIE		5 120 000,00	268 440,00	5 388 440,00		
	Total DEVELOPPEMENT URBAIN		10 978 918,00	-2 486 036,33	8 492 881,67		
	EMPLOI / FORMATION	EMPLOI	EMPLOI ET FORMATION	0,00	0,00	0,00	
		Total EMPLOI		0,00	0,00	0,00	
	Total EMPLOI / FORMATION		0,00	0,00	0,00		
	ENVIRONNEMENT	ENERGIE ET CLIMAT	PLAN CLIMAT	57 000,00	-20 000,00	37 000,00	
			Total ENERGIE ET CLIMAT		57 000,00	-20 000,00	37 000,00
		ESPACES NATURELS	BIODIVERSITE		4 500,00	-3 388,80	1 111,20
			ESPACES NATURELS EAUX		15 000,00	8 000,00	23 000,00
		Total ESPACES NATURELS		19 500,00	4 611,20	24 111,20	
		ESPACES VERTS	AMENAGEMENTS PAYSAGERS		55 100,00	0,00	55 100,00
	Total ESPACES VERTS		55 100,00	0,00	55 100,00		
	Total ENVIRONNEMENT		131 600,00	-15 388,80	116 211,20		
	PILOTAGE ET MOYENS D' ACTIONS D	ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION GENERALE	2 800,00	-655,00	2 145,00	
			Total ADMINISTRATION GENERALE		2 800,00	-655,00	2 145,00
		BATIMENTS	BATIMENTS DIVERS		227 394,10	38 618,00	266 012,10
			Total BATIMENTS		227 394,10	38 618,00	266 012,10
		COMMUNICATION	COMMUNICATION		112 100,00	-84 343,17	27 756,83
Total COMMUNICATION				112 100,00	-84 343,17	27 756,83	
EVALUATIONS DES POLITIQUES PUB		EVAL POLITIQUES PUB ET CONCERT		0,00	0,00	0,00	
Total EVALUATIONS DES POLITIQUES PUB			0,00	0,00	0,00		
FINANCES		MOYENS GENERAUX		114 500,00	0,00	114 500,00	
		OPERATIONS FINANCIERES		3 307 357,33	190 400,00	3 497 757,33	
		SYSTEME D'INFORMATION		1 943 200,00	-866 480,00	1 076 720,00	
Total FINANCES			5 365 057,33	-676 080,00	4 688 977,33		
LOGISTIQUE		GARAGE		245 600,00	-60 209,34	185 390,66	
		MATERIELS EN COMMUN		20 750,00	0,00	20 750,00	
Total LOGISTIQUE		266 350,00	-60 209,34	206 140,66			
RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES HUMAINES		9 870,00	0,00	9 870,00		
Total RESSOURCES HUMAINES		9 870,00	0,00	9 870,00			
Total PILOTAGE ET MOYENS D' ACTIONS D		5 983 571,43	-782 669,51	5 000 901,92			
<b>Total Dépenses REELLES d'investissement 2015</b>				<b>18 638 260,33</b>	<b>-3 334 329,15</b>	<b>15 303 931,18</b>	
Recettes	COHESION / ACTION SOCIALE	FRAIS GENERAUX - COHESION / AC	ACCOMPAGNEMENT ACTEURS SOCIAUX	175 454,00	0,00	175 454,00	
		Total FRAIS GENERAUX - COHESION / AC		175 454,00	0,00	175 454,00	
	PREVENTION CISP	PREVENTION CISP	CISP	0,00	2 072,55	2 072,55	
		Total PREVENTION CISP		0,00	2 072,55	2 072,55	
	SERVICES A LA PERSONNE	ACCUEIL COLL DE PETITE ENFANCE	ALSH		370 079,00	5 528,75	375 607,75
			SUPPORT SERVICES A LA PERSONNE		0,00	0,00	0,00
			Total SERVICES A LA PERSONNE		370 079,00	55 528,75	425 607,75
			Total COHESION / ACTION SOCIALE		545 533,00	57 601,30	603 134,30
	DEVELOPPEMENT URBAIN	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	PLANIF ET STRATEGIE URBANISME		0,00	0,00	0,00
			ZONES AMENAGEMENT ECONOMIQUE		0,00	0,00	0,00
		Total AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		0,00	0,00	0,00	
		DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT	ACCUEIL GENS DU VOYAGE		0,00	0,00	0,00
			AIDE PARC PUBLIC (2006-2011)		0,00	0,00	0,00
			AIDES AU LOGEMENT		2 405 000,00	-2 030 000,00	375 000,00
			Total DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT		2 405 000,00	-2 030 000,00	375 000,00
		TRANSPORTS/DEPLACEMENTS	MOBILITE ALTERNATIVE		0,00	0,00	0,00
			TRANSPORTS COLLECTIFS		166 300,00	-166 300,00	0,00
		Total TRANSPORTS/DEPLACEMENTS		166 300,00	-166 300,00	0,00	
		VOIRIE	SUPPORT VOIRIE		0,00	408,41	408,41
			VOIRIE COMMUNALE		2 310 192,00	696 810,00	3 007 002,00
			VOIRIE COMMUNALE SUR AC		0,00	0,00	0,00
		Total VOIRIE		2 310 192,00	697 218,41	3 007 410,41	
	Total DEVELOPPEMENT URBAIN		4 881 492,00	-1 499 081,59	3 382 410,41		
	ENVIRONNEMENT	ENERGIE ET CLIMAT	PLAN CLIMAT		0,00	0,00	0,00
			Total ENERGIE ET CLIMAT		0,00	0,00	0,00
		ESPACES NATURELS	ESPACES NATURELS EAUX		5 968,00	0,00	5 968,00
			Total ESPACES NATURELS		5 968,00	0,00	5 968,00
		ESPACES VERTS	AMENAGEMENTS PAYSAGERS		15 927,00	0,00	15 927,00
		Total ESPACES VERTS		15 927,00	0,00	15 927,00	
	Total ENVIRONNEMENT		21 895,00	0,00	21 895,00		
PILOTAGE ET MOYENS D' ACTIONS D	BATIMENTS	BATIMENTS DIVERS		0,00	5 655,77	5 655,77	
		Total BATIMENTS		0,00	5 655,77	5 655,77	
	FINANCES	OPERATIONS FINANCIERES		8 803 007,56	-1 721 895,88	7 081 111,68	
		SYSTEME D'INFORMATION		6 900,00	0,00	6 900,00	
	Total FINANCES		8 809 907,56	-1 721 895,88	7 088 011,68		
	LOGISTIQUE	GARAGE		61 481,00	0,00	61 481,00	
Total LOGISTIQUE		61 481,00	0,00	61 481,00			
Total PILOTAGE ET MOYENS D' ACTIONS D		8 871 388,56	-1 716 240,11	6 955 148,45			
<b>Total Recettes REELLES d'investissement 2015</b>				<b>14 320 308,56</b>	<b>-3 157 720,40</b>	<b>11 162 588,16</b>	

## LES BUDGETS ANNEXES

### *Le budget Pépinières et Immeubles de rapport*

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
011	Diminution globale charges courantes et complément taxe foncière	-26 839	013	Ajustement remboursement personnel	-8 000
012	Ajustement charges de personnel	4 000	75	Loyers Pépinières et autres immeubles de rapport	732 443
67	Inscription de titres annulés et intérêts moratoires	25 050		➔ Diminution de la subvention d'équilibre	-749 561
042	Ajustement des dotations aux amortissements	-12 760	77	Produits exceptionnels et refacturation des intérêts moratoires à la Trésorerie	4 114
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-10 549</b>	042	Ajustement des dotations aux amortissements	10 455
				<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-10 549</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
20	Frais d'études dont Bâtiment Coca-Cola 45 000 €	61 500	13	Périscope : subvention d'équipement (Région)	192 000
21	Travaux dont Bâtiments Coca-Cola 910 170 € et Périscope 47 000 €	951 171	16	Dépôt de caution Bâtiment Berger Levraut	203 021
23	Périscope : avances sur marché	-47 001		➔ Inscription d'un emprunt d'équilibre	593 864
040	Ajustement des dotations aux amortissements	10 455	040	Ajustement des dotations aux amortissements	-12 760
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>976 125</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>976 125</b>

L'ajustement majeur sur le fonctionnement du budget annexe Pépinières et Immeubles de rapport concerne l'inscription des loyers des bâtiments Berger-Levrault et Speedy sur Labège (670 000 €), auparavant prévus sur le budget ZAC, dont la destination juridique et comptable n'est pas de recevoir des loyers d'immeubles. Cette inscription ainsi qu'un ajustement à la hausse des loyers des pépinières permettent de **diminuer la subvention d'équilibre 2015 de 749 500 €** (total 2015 prévu : 997 500 €)

*Il est noté que ce niveau de subvention d'équilibre ne pourra être reconduit compte tenu de la perception exceptionnelle du loyer du bâtiment Berger-Levrault.*

En investissement, ce sont principalement le transfert du budget ZAC des dépenses pour le bâtiment Coca-Cola sur Castanet-Tolosan qui impacte la section. En effet, les travaux effectués sur ce bâtiment n'entrent pas dans le cadre réglementaire de l'aménagement des zones communautaires du budget ZAC.

Des ajustements sont également effectués sur le Périscope, dont l'inscription de la subvention de la Région. L'emprunt d'équilibre est ainsi augmenté de près de 600 000 €, soit un total prévisionnel de 832 857 €.

### *Le budget Formation*

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
012	Ajustement des charges de personnel	8 000	013	Ajustement remboursement de personnel	-16 000
			70	Ajustement des facturations	-10 000
			75	➔ Hausse de la subvention d'équilibre	34 000
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 000</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 000</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
21	Mobilier	2 178	10	Ajustement FCTVA	2 178
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 178</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 178</b>

Les ajustements sont à la marge sur le budget Formation :

- En fonctionnement, l'impact net de l'ajustement du personnel est de 24 000 €, principalement en raison d'une surestimation des remboursements maladies.

Le financement des actions de la BAIE est issu du Conseil Départemental auprès duquel un appel d'offre a été effectué. Sur 2015, la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA orientés par le Conseil Départemental engendre une baisse de 10 000 € de la facturation correspondante.

Au regard de ces crédits, **la subvention du budget Principal** nécessaire à l'équilibre du budget Formation doit être **augmentée de 34 000 € (+9,83%)**, soit un total prévisionnel pour 2015 de 380 000 €.

- En investissement, l'inscription de crédits pour le renouvellement de mobilier est financée par une estimation du FCTVA à percevoir sur l'exercice 2015.

### *Le budget Centre de Congrès*

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
011	Diminution charges courantes (entretien bâtiment Diagora)	-20 000	77	Refacturation d'une partie des intérêts moratoires à la Trésorerie	3 200
67	Inscription intérêts moratoires	8 000	75	→ Diminution subvention d'équilibre	-15 199
			042	Ajustement des dotations aux amortissements	-1
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-12 000</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-12 000</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
20	Frais d'étude	5 000			
21	Travaux d'aménagements	145 001			
23	Travaux	-150 000			
040	Ajustement des dotations aux amortissements	-1			
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>

L'impact majeur de cette DM sur le budget annexe Centre de Congrès se situe au niveau de la **subvention d'équilibre du fonctionnement : - 15 200 € (-2,98%)**, soit un total prévu de 494 000 €.

Sur les dépenses d'investissement il convient de ré-imputer comptablement le montant des travaux sur le chapitre 21 et non 23, tout en ajustant le montant réel des dépenses (-150 000 € sur le chapitre 23 et + 145 001 sur le chapitre 21)

### *Le budget Equipements Intercommunaux*

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
011	Hausse des charges courantes (maintenance, entretien et réparation des bâtiments, fournitures...)	17 960	013	Ajustement remboursement de personnel	37 847
012	Augmentation des charges de personnel	22 000			
65	Annulation des subventions aux gymnases et complément pour pertes sur créances irrécouvrables	-3 191			
67	Inscription d'intérêts moratoires	2 000			
042	Ajustement des dotations aux amortissements	-113	042	Reprises sur provisions	809
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 656</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 656</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
020	Dépenses imprévues	-106 076	10	Ajustement FCTVA	2 460
21	Réparations et équipements	107 615			
040	Reprises sur provisions	808	040	Ajustement des dotations aux amortissements	-113
041	Transfert des frais d'étude au bâtiment	20 521	041	Transfert des frais d'étude au bâtiment	20 521
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>22 868</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>22 868</b>


Le remplacement de personnel ainsi que les besoins supplémentaires en maintenance, entretien, réparations et fournitures pour le fonctionnement des gymnases et de la piscine sont compensés par l'ajustement des remboursements maladies jusqu'ici sous-évalués.

En investissement, l'inscription au Budget Supplémentaire de dépenses imprévues (suite au suréquilibre issu de la reprise de l'excédent reporté) est annulée afin de prévoir des crédits destinés aux éventuels travaux de rénovation sur les équipements intercommunaux.

### *Le budget ZAC*



Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
	Diminution des travaux et achats de terrains (zones Eco)	-468 055	013	Ajustement remboursement de personnel	4 500
011	Diminution des achats (réserves foncières)	-2 068 000	70	Décalage de ventes de terrains (zones éco)	-403 440
	Diminution des travaux et achats de terrains (zones Habitat)	-117 250	75	Transferts de loyers sur budget Pépinières et ajustement redevance DSP	-675 401
012	Ajustement des charges de personnel	55 000		Annulation de mandats et refacturation des intérêts moratoires à la Trésorerie	919 331
67	Inscription intérêts moratoires et annulation des indemnités d'expropriation	-593 945	77	Subventions exceptionnelles du Budget Principal	495 954
66	Diminution des charges financières	-5 908		<i>Pour équilibre du budget</i>	474 747
042	Variation des stocks et des en-cours	1 142 662		<i>Pour déficit d'une zone</i>	21 207
043	Transfert des charges financières	-5 908	043	Transfert de charges financières	-5 908
<b>023</b>	<b>Annulation du virement à la section d'investissement</b>	<b>-230 387</b>	042	Variation des stocks et des en-cours	-2 626 827
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-2 291 791</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-2 291 791</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
040	Diminution travaux sur terrains	-2 626 827	<b>021</b>	<b>Annulation du virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-230 387</b>
16	Augmentation du remboursement du capital	46 000	040	Variation des stocks et des en-cours	1 142 663
			16	 Ajustement emprunt prévisionnel	-3 493 102
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 580 827</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 580 827</b>

Au vu du calendrier des travaux et des commercialisations, les crédits budgétaires des acquisitions foncières, des travaux d'aménagement et des frais divers sont revus à la baisse pour un peu plus de 2,65 M€ et les cessions pour 0,40 M€.

Cette diminution permet toutefois de garantir un volume disponible de 8,5 M€ pour l'acquisition du terrain Sanofi, en cas de défaut de portage par l'EPFL.

Le bilan définitif du lotissement Le clos de Bichard à Aureville fait apparaître un résultat déficitaire de 21 207 €, nécessitant une subvention d'équilibre du budget général (complémentaire à celle de 2008 de 71 325 €).

Suite au transfert des recettes de loyers des bâtiments Berger Levrault et Speedy sur le budget annexe Pépinières, les prévisions de recettes de fonctionnement sont diminuées de 670 000 € impliquant une subvention d'équilibre du budget Principal de près de 475 000 €.


L'opération Coca-Cola basculée également transférée sur le budget annexe pépinières génère des annulations de mandats sur exercice antérieur pour 915 331 €.

Au regard des prévisions nécessaires aux écritures comptables de stocks, **l'emprunt prévisionnel est minoré de près de 3,5 M € (-18,2%)**, soit un total de 15,7 M€ pour l'exercice 2015.

## LES BUDGETS ANNEXES S.P.I.C.

### *Le budget Assainissement*

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
011	Diminution des charges courantes	-593 545	013	Ajustement remboursements de personnel	15 000
012	Charges de personnel	12 000	74	Subvention	7 167
014	Reversement Agence de l'eau	20 000	75	Produit de gestion courante	3 142
65	Créances irrécouvrables et éteintes	6 088	77	Refacturation des intérêts moratoires à la Trésorerie et annulation de mandats	54 374
66	Charges financières	-21	78	Reprises sur provisions	6 088
67	Titres annulés et intérêts moratoires	338 000			
042	Ajustement des dotations aux amortissements	6 884	042	Quote-part des subventions	10 307
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>306 673</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 079</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 079</b>			

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
040	Subventions d'investissement inscrite au compte de résultat	10 307	<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>306 673</b>
20	Diminution globale frais d'études	-393 893	040	Ajustement des dotations aux amortissements	6 884
21	Diminution des travaux sur réseaux et STEP	-268 042	13	Subventions d'équipements (Conseil Départemental et Agence de l'eau)	193 434
23	Diminution des travaux sur réseaux et STEP	-371 538	16	 Annulation emprunt prévisionnel	-1 530 157
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 023 166</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 023 166</b>

En fonctionnement, ce sont principalement la diminution des charges courantes (frais d'étude, entretien et réparation et achats de fournitures) qui permet d'**augmenter le virement à l'investissement de 300 000 €**, le portant alors à un total prévisionnel de 2,7 M€ (soit +12,5%).

A cette recette d'investissement, s'ajoutent la baisse des crédits d'équipements et de travaux et l'encaissement de subventions. **L'emprunt 2015 prévisionnel de 1,5 M€ n'est plus nécessaire** à l'équilibre de la section.

### *Le budget Eau potable*

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
011	Remboursement redevances perçues pour budget Assainissement	4 252 008	013	Ajustement remboursement de personnel	22 000
014	Reversement Agence de l'eau	20 000	70	Ajustements redevances Assainissement	3 753 916
65	Diminution charges de gestion mais augmentation des créances	-266 270	75	Produit de gestion courante	3 638
66	Charges financières	-22	77	Refacturation des intérêts moratoires à la Trésorerie	5 230
67	Inscription de titres annulés et intérêts moratoires	380 000	78	Reprises sur provisions	54 353
042	Ajustement des dotations aux amortissements	33	042	Quote-part des subventions	5 804
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>-540 808</b>			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 844 941</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 844 941</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
040	Subventions d'investissement inscrite au compte de résultat	5 804	<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>-540 808</b>
20	Diminution globale frais d'études	-140 198	040	Ajustement des dotations aux amortissements	33
21	Diminution des travaux	-406 381			
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-540 775</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-540 775</b>

Les volumes budgétaires du fonctionnement du budget Eau potable sont modifiés afin d'y inscrire les écritures concernant la redevance Assainissement perçue dorénavant sur ce budget : en recettes, aux 500 000 € déjà inscrits,

3,75 M€ supplémentaires sont estimés. En dépenses, c'est 4,25 M€ qui sont prévus afin de permettre le remboursement au budget Assainissement. Il n'est pas nécessaire de modifier ce montant de recettes au chapitre 70 pour le budget assainissement car il avait été correctement prévu.

**Le virement à l'investissement diminue de 0,54 M€**, permettant d'équilibrer la diminution des dépenses d'équipements.

Aucun emprunt n'est prévu sur ce budget, le montant du virement de la section de fonctionnement étant de 3,95 M€.

### *Le budget Déchets ménagers*

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
011	Diminution globale des charges courantes	-153 394	70	Diminution des facturations	-206 000
012	Ajustements charges de personnel	-53 000	77	Refacturation d'une partie des intérêts moratoires à la Trésorerie	4 000
65	Créances irrécouvrables et éteintes	28 768	78	Reprise sur provisions	28 768
67	Inscription intérêts moratoires	10 000	042	Quote-part des subventions	1 936
042	Ajustement des dotations aux amortissements	10 211			
<b>023</b>	<b>Diminution du virement à la section d'investissement</b>	<b>-13 881</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-171 296</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-171 296</b>			

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
21	Ajustement travaux	434	10	Ajustement FCTVA	6 040
040	Subventions d'investissement inscrite au compte de résultat	1 936	040	Ajustement des dotations aux amortissements	10 211
			<b>021</b>	<b>Diminution du virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-13 881</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 370</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 370</b>

Les ajustements à la baisse des recettes de fonctionnement sont plus importants que ceux des dépenses de fonctionnement : **le virement à l'investissement est donc diminué de près de 14 000 € (soit -3,34%)**.

En effet, l'estimation prévisionnelle des facturations est de 8 802 000 € ; il convient de réduire la prévision de 206 000 €.

En dépenses, le détail des ajustements est le suivant :

**CHAPITRE 011 (charges courantes) :**

- 153 394 € de charges courantes : baisse des charges de sous-traitance (-219 400€) et achat de petit matériel, entretien, réparation et frais divers (+66 000€)

**CHAPITRE 012 (charges de personnel)**

- 53 000 €, ajustement du chapitre.  
**CHAPITRE 65 (subventions et participations)**  
+ 28 768 € créances irrécouvrables  
**CHAPITRE 67 (charges exceptionnelles)**  
+ 10 000 € : intérêts moratoires

### *Le budget Réseau de chaleur à base d'énergie renouvelable*

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
011	Diminution des charges courantes	-20 000	75	Autres produits	335
66	Ajustement des charges financières	-24	77	Refacturation d'une partie des intérêts moratoires à la Trésorerie	12 000
67	Inscription intérêts moratoires	30 000		➔ Diminution subvention exceptionnelle	-2 359
<b>023</b>	<b>Hausse du virement à l'investissement</b>	<b>449</b>	042	Ajustement des dotations aux amortissements	449
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 425</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 425</b>

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitres	Commentaires	Montants	Chapitres	Commentaires	Montants
20	Diminution des frais d'étude sur RCB Camus et inscription mise à jour logiciel (2 700 €)	-18 074	<b>021</b>	<b>Hausse du virement de la section de fonctionnement</b>	<b>449</b>
21	Travaux sur RCB Camus	30 774	13	Annulation subvention d'équipement (Région) RCB EN Turet	-46 201
040	Ajustement des dotations aux amortissements	449	23	Remboursement d'avances versées	17 000
			16	➔ Ajustement emprunt prévisionnel	41 901
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 149</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 149</b>

Sur ce budget, le retard de paiement sur des factures lors du changement de logiciel engendre une prévision d'intérêts moratoires de 30 000 €, compensée par une refacturation au Trésorier de 12 000 € et un ajustement à la baisse des achats d'énergie (-20 000€).

En investissement, l'annulation de la subvention régionale pour le réseau de chaleur bois sur le lotissement en Turet implique une **hausse de l'emprunt prévisionnel 2015 de de près de 42 000 € (+5,40%)**, le portant à 0,82 M€.

Les débats portent sur :

- le volume des intérêts moratoires (François-Régis Valette) : le changement de logiciel entré en vigueur le 19 janvier 2015 a pénalisé le fonctionnement, un bilan sur l'année sera proposé lors d'une prochaine commission finances
- l'achat du terrain Sanofi devait être porté par l'EPFL, quid du fonctionnement proposé. Le point n'était pas inscrit au dernier CA de l'EPFL et compte tenu de l'important et des délais, nous portons en propre ce terrain. Cela pose question sur le futur du fonctionnement de l'EPFL. C'est un instrument financier avec un effet de levier, mais si cela devient un outil politique, il faudra se poser la question de rester dedans et de ce qu'on peut y faire. N'oublions pas l'impôt que vont payer tous les contribuables en 2016 (Marc Tondriaux) : dès la réception de l'ordre du jour, une lettre à la présidente de l'EPFL a été envoyée pour demander des explications et le rajout du point en séance. Il a été indiqué que le problème était technique et non politique lors de la séance. Je reviendrais vers vous pour vous donner les éléments de réponse alors même que le terrain Sanofi était inscrit au PPI de l'EPFL depuis mai 2015 (Jacques Oberti)

Adopté par 51 voix Pour, 3 Contre et 5 Abstentions

#### 2 - Comptabilité : Admission de titres en non-valeur

Rapporteur : Jacques Oberti, Président du Sicoval

Le Conseil de Communauté doit délibérer chaque année pour déterminer la liste des admissions en non valeur.

Monsieur le Trésorier de Castanet-Tolosan n'a pas pu procéder au recouvrement des titres émis pour les budgets suivants :

BUDGET	MONTANT « créances admises en non-valeur »	MONTANT « créances éteintes »	MONTANT TOTAL des admissions en non-valeur
Général	0.00 €	70.03 €	<b>70,03 €</b>
Equipements Intercommunaux	342.33 €	466.57 €	<b>808,90 €</b>
Déchets ménagers	23 845.05 €	4 922.72 €	<b>28 767,77 €</b>

Eau potable ( <i>Budget HT</i> )	15 733.96 €	38 619.10 €	<b>54 353,06 €</b>
Assainissement ( <i>Budget HT</i> )	4 807.79 €	1 280.54 €	<b>6 088,33 €</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>	44 729.13 €	45 358.96 €	<b>90 088,09 €</b>

Il est proposé

- d'approuver la liste des admissions de titres en non valeurs détaillées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

**Il est souligné :**

- **que les informations sont parfois difficiles à obtenir auprès du Trésorier (Michèle Garrigues)**
- **la procédure d'admission en non valeur veut dire que nous ne recouvrerons pas (Bernard Duquesnoy) : si on peut les retrouver oui, mais là il s'agit d'une écriture comptable (Jacques Oberti)**
- **les créances éteintes recouvrent aussi les cas de fuite d'eau ? (Frédéric Legay) : non (Michèle Garrigues)**
- **nous avons le cas d'un problème de recouvrement sur les déchets car nous envoyons la facture au syndic pour les locaux commerciaux alors que ce n'est pas lui le redevable (Jacques Ségéric) : pas à notre connaissance, la question devra être approfondie (Georges Saleil)**

**Adopté par 52 voix Pour, 3 Contre, 1 Abstention et 3 refus de vote**

### **3 - Marchés publics : Exploitation et maintenance des installations climatiques, d'ECS, de traitement d'eau et d'air, de la piscine de St Orens de Gameville**

*Rapporteur : Jacques Oberti*

Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 07 août 2015 pour l'exploitation et maintenance des installations climatiques, d'ECS, de traitement d'eau et d'air, de la piscine de St Orens de Gameville.

Une partie du marché est des marchés à bon de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Il n'est pas prévu de montants minimum et maximum.

La durée du marché débute à compter du 01 janvier 2016 et se termine au 23 octobre 2017 avec la possibilité pour le Sicoval de résilier le marché chaque année à la date anniversaire du marché. Dans ce cas, le Sicoval devra respecter un préavis de 4 mois. Cette résiliation avant le terme du marché ne donnera pas droit au versement d'indemnité.

La Commission d'Appel d'Offres du Sicoval du 29 octobre 2015 a attribué le marché à AGTHERM au vu du DPGF de 4 928,00 € HT et du DQE de 794,00 € HT.

Il est proposé :

- de suivre la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes et d'exécuter le marché.

**Adopté par 51 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote**

### **4 - Marchés publics : Avenant pour l'acquisition de progiciels de gestion du patrimoine**

*Rapporteur : Jacques Oberti*

Le marché sur l'acquisition de progiciels de gestion du patrimoine a été attribué à AS-TECH Solution / SBCG.

Ce progiciel permet de gérer le patrimoine bâti et non bâti (réseaux d'assainissement ; eau potable, espaces verts, mobilier, magasin, énergie, voirie, parc auto, etc) consolidant et identifiant (carte d'identité) tous les biens patrimoniaux gérés par le Sicoval au sein d'une base de données unique synchronisée avec le SIG.

Suite à des incertitudes concernant les financements sur la voirie, il est prématuré de mettre en place une gestion des réseaux (voiries,...) sur Astech au risque de modifier cette gestion en cours de marché. Cela a

pour conséquence de ne pas réaliser la phase 2 (module de prêt, énergie et locatif), de ramener la durée de garantie à 1 an (au lieu de 2 ans) avec un terme du marché fixé au 31/12/2015 (accompagné du décompte de liquidation du marché). Ainsi, ces modifications entraînent :

- l'offre de base passe de 189 881,00 € HT à 152 931,00 € HT
- suppression des options suivantes :
  - . option 1 (Gestion et installation du mobilier (inventaire) fonctionnalités spécifiques) pour 400,00 € HT ;
  - . option 2 (Gestion et installation du locatif – Gestion des plannings d'occupation) pour 400,00 € HT ;
  - . option 3 (Gestion et installation du locatif – Paramétrage et calcul des loyers et charges) pour 1 030,00 € HT ;
  - . option 4 (Gestion et installation des prêts et réservations – Fonctionnalités spécifiques) pour 515,00 € HT ;
- la maintenance sur 4 ans passe de 42 300,00 € HT à 33 311,25 € HT

Au final sur l'offre forfaitaire, le montant passe de 245 186,00 € HT à 196 902,25 € HT soit une baisse de 48 283,75 € HT représentant une diminution de 19,69 % du montant forfaitaire du marché.

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant sera nécessaire.

Le titulaire du marché renonce à toutes indemnités relevant des modifications du présent avenant.

Il est proposé :

- d'approuver la passation de cet avenant,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces afférentes.

**Adopté par 53 voix Pour, 1 Contre, 2 Abstentions et 3 refus de vote**

### **5 - Marchés publics : Exploitation de la crèche Innomômes 2016**

*Rapporteur : Jacques Oberti*

Dans le cadre du développement des services ouverts aux habitants des communes du Sicoval et aux entreprises se trouvant sur le site de Labège-Innopole, le Sicoval, dont c'est l'une des vocations, a créé une crèche collective intercommunale de 60 places en 1992 suite au contrat de développement crèche avec la Caisse d'Allocation Familiale.

Cette crèche est située à Prologue 2, 161 rue Ampère à Labège-Innopole.

En application de l'article 30 du Code des marchés publics, une procédure adaptée est mise en œuvre pour l'exploitation de la crèche Innomômes 2016.

La durée du marché est d'un an à compter du 1er janvier 2016.

La Commission d'Appel d'Offres du Sicoval du 29 octobre 2015 a attribué le marché à l'association « Les Culottes Courtes » pour un montant de 911 833,34 € HT.

Il est proposé :

- de suivre la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président du Sicoval ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes et d'exécuter le marché.

**Adopté par 50 voix Pour, 4 Contre, 4 Abstentions et 1 refus de vote**

### **6 - Affaires juridiques et assurances Contentieux : Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) - autorisation du président à ester en justice**

*Rapporteur : Jacques Oberti*

Par délibération n°2015-07-02, visée par la préfecture le 07 juillet 2015, le conseil de communauté a validé les délégations qu'il octroyait au président.

En matière d'action contentieuse, cette dernière prévoyait que le président puisse représenter les intérêts du Sicoval et/ou intenter au nom du Sicoval toute action en justice en cas d'occupation illicite du domaine ou pour des sinistres intervenant sur le patrimoine du Sicoval.

Ce contentieux de nature financière et fiscale ne peut rentrer dans les délégations octroyées au président.

La loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle et a organisé le transfert de certaines taxes au profit des collectivités, comme la TASCOM que l'Etat avait perçue, à titre transitoire en 2010. L'Etat avait considéré que ce transfert de la TASCOM aux collectivités constituait une perte de recettes fiscales pour le budget de l'Etat. Il avait donc prévue une compensation dans l'article 77 de la loi de finance de 2010 au travers d'un prélèvement du montant de la TASCOM sur la dotation de compensation des EPCI et sur la dotation forfaitaire des communes affectataires de la TASCOM.

Une jurisprudence récente vient de remettre en question ce prélèvement par l'Etat du montant de la TASCOM 2010 sur les dotations.

Ainsi, le Sicoval souhaite saisir le cabinet SEBAN & Associés, sis 282 boulevard Saint Germain à Paris (75007) afin de récupérer les montants prélevés à tort par l'Etat pour les années 2012 à 2014.

Il est proposé :

- que dans le dossier de la TASCOM, le président puisse intenter une action en justice pour défendre les intérêts du Sicoval en nom et place des attributions du Conseil de Communauté,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 52 voix Pour, 2 Contre, 1 Abstentions et 4 refus de vote**

### **7 - Ressources humaines : Réaffectation de la somme affectée à la mutuelle pour 2015**

*Rapporteur : Bruno Mogenicato*

La collectivité associée à ses représentants du personnel et à l'association du personnel travaillent, depuis le mois de mars 2015, à la mise en place de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire. Cependant, le contexte politique et les contraintes calendaires de cette année n'ont pas permis à ce projet d'être mis en œuvre en 2015. Les agents pourront en bénéficier à compter du 1<sup>er</sup>/01/2016. Lors du vote du budget 2015, il a été décidé de transférer la somme de 110 000 € initialement affectée à l'association du personnel, sur le projet mutuelle, en respectant l'objectif d'action sociale. Du fait du calendrier de mise en œuvre de la mutuelle, cette somme ne sera pas utilisée en 2015.

Conformément à l'engagement pris auprès des représentants du personnel et de l'association, le groupe de travail s'est réuni le vendredi 16 octobre 2015, afin de faire des propositions de réaffectation de ce montant.

Après échanges et débat sur les différentes possibilités, il est proposé :

- L'attribution de cette somme à l'association du personnel sous réserve qu'elle soit reversée aux agents adhérents, sur l'année 2015. Le Directeur Général des Services, les Ressources Humaines et le Président de l'Association du personnel se réuniront très rapidement afin de définir les conditions de cette subvention exceptionnelle et les modalités de reversement.

**Adopté par 46 voix Pour, 8 Contre, 3 Abstentions et 2 refus de vote**

### **8 - Ressources humaines :Création d'emplois**

*Rapporteur : Bruno Mogenicato*

Conformément à l'art.34 de la loi n°84-53 du 26/01/84, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ces emplois doivent être budgétés et les dépenses correspondantes inscrites au budget voté par le Conseil.

La délibération n° 2011-09-11 a instauré au sein du Sicoval la création de services communs pour les services de la « commande publique », de la « direction générale des services » et de « l'administration générale ».

Dans ce cadre, il est aujourd'hui nécessaire de créer les emplois suivants, sans coût supplémentaire pour le Sicoval :

- 1 emploi de catégorie A (cadre d'emploi des adjoints attachés territoriaux) à temps complet

L'agent occupant actuellement le poste de Directeur Général des Services de la commune de Castanet-Tolosan quitte ce poste par le biais de la mobilité mais reste toujours agent du Sicoval (le poste prochainement occupé sera également remboursé au Sicoval).

En conséquence, afin de recruter un nouveau Directeur Général des Services de cette commune et toujours par le biais des services communs, nous devons créer un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

*Le coût de la mise à disposition du ou des services communs est intégralement pris en charge par la commune concernée et vient en diminution de son attribution de compensation.*

-D'approuver la création de ce poste

-D'autoriser le Président, à procéder à un recrutement de fonctionnaire (mutation, liste d'aptitude sur concours ...) ou à défaut d'autoriser le président à faire appel à un recrutement par voie contractuelle dans les conditions définies à l'article 3-3-2°, de la loi n°84-53 modifiée.

Le recrutement par voie contractuelle sera justifié par les besoins du service ou par la nature des fonctions, selon un des cas suivants:

- carence de candidatures statutaires
- avantage déterminant du contractuel
- caractère non durable des besoins auxquels il doit être fait face.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondante, et il sera attribué un régime indemnitaire comme prévu par la délibération en vigueur.

-D'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2015 (budget principal ou budgets annexes).

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**Les débats portent sur :**

- **pourquoi cet agent reste au Sicoval ? (François Aumonier) : c'est une procédure de détachement, il y aura donc double carrière (Bruno Mogenicato)**

- **si nous créons des postes pour ces services communs et que les agents décident de revenir comment ferons-nous ? (Christine Galvani) : il y a une convention avec la commune pour la prise en charge (Jacques Oberti), il en est de même pour les conventions avec les communes dans le cadre des services à la personne (Bruno Mogenicato)**

- **cet agent a-t-il vocation à aller dans une autre commune du territoire ou à l'extérieur ? (Laurent Clabé-Navarre) : vers l'extérieur, la chambre des métiers sur un poste à responsabilités (Jacques Oberti)**

- **la période de stagiairisation est d'un an, il serait donc souhaitable au terme de ce stage de mettre fin à ce service commun (François-Régis Valette) : oui et ce dispositif a été prévu car il n'est pas possible de faire un détachement si l'on est en période de stage, l'objectif est d'assainir la situation (Bruno Mogenicato)**

**Adopté par 47 voix Pour, 3 Contre, 6 Abstentions et 3 refus de vote**

### **9 - Urbanisme : ZAC DU RIVEL - Bilan de la concertation et approbation du dossier de création**

*Rapporteur : Alain Serieys*

Le Sicoval entend poursuivre son développement avec l'accueil de population nouvelle et d'emplois sur son territoire. Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire, de développement économique, le Sicoval étudie la mise en place d'un pôle d'équilibre résidentiel et économique au sud de son territoire, sur les communes de Baziège, Ayguesvives et Montgiscard.

Quatre périmètres de Zones d'aménagement Différé ont été créés en 2000 et 2002 sur une superficie totale de près de 263 hectares.

ZAD du Rivel = 154,2 hectares

ZAD du Visenc Nord = 34,7 hectares

ZAD du Visenc Sud = 46,8 hectares

ZAD de Notre Seigne = 26,5 hectares

*A noter que la prise en compte des zones inondables a entraîné l'abandon de la ZAD du Visenc Sud.*

Un premier projet d'aménagement de la ZAC du Rivel, à vocation économique, a été élaboré sur les communes de Baziège et Montgiscard en vue de l'ouverture de l'échangeur de l'autoroute A61, alors prévue en 2010. Ce projet a fait l'objet d'une concertation du public lancée par délibération du Conseil de communauté le 3 juillet 2006. Le périmètre de la ZAC s'inscrivait alors sur 164 ha.

Une nouvelle concertation a été lancée le 7 février 2011 car le périmètre de la ZAC avait évolué pour atteindre 200 ha environ sur les communes de Baziège, Montgiscard et Montlaur.

Suite à la mise en service de l'échangeur de l'A 61 en novembre 2011 et au lancement d'une étude globale sur le développement du Sud du Sicoval en 2012, le projet de ZAC du Rivel a été revu de façon à mieux prendre en compte l'ensemble des contraintes techniques et des préoccupations urbaines et environnementales. Son périmètre est alors ramené à environ 110 ha sur les communes de Baziège et Montgiscard.

Compte tenu de cette dernière évolution significative du projet de ZAC du Rivel, une nouvelle concertation du public a été organisée, dont les modalités ont été fixées par délibération du Conseil de Communauté.

Conformément à l'article R,311-2 du code de l'urbanisme, la personne publique qui a pris l'initiative de la création de la zone peut simultanément tirer le bilan de la concertation dans la délibération approuvant le dossier de création.

#### **Sur le bilan de la concertation**

Par délibération n°2014-12-27 du 15 décembre 2014, le conseil de communauté a défini les modalités de la concertation du public conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme. Les modalités sont les suivantes :

- Exposition publique et mise à la disposition d'un dossier de concertation et d'un registre d'observations au siège du Sicoval, ainsi qu'aux mairies de Baziège et Montgiscard ;

- Organisation d'une réunion publique

- Informations sur le site internet du Sicoval et des communes

- Tout autre dispositif jugé nécessaire par le Président ;

## **La concertation s'est déroulée du 12 janvier au 13 février 2015**

Réunion publique: La tenue d'une réunion publique a eu lieu le 11 février 2015 à Baziège.

Avis du public :

- **Deux avis** ont été inscrits sur le registre mis à disposition au SICOVAL.
- **Deux avis** ont été inscrits dans le registre mis à disposition en mairie de Montgiscard
- **Trois avis** + une pétition datant de 2011, ont été inscrits dans le registre mis à disposition en mairie de Baziège.
- une réunion publique s'est tenue le 11 février 2015 à Baziège, 75 personnes étaient présentes à cette réunion.

Il résulte de cette concertation du public que les préoccupations du public portent principalement sur :

**-La desserte du site, les modes de déplacement** : a représenté le principal sujet d'expression du public : mobilités routières, transports en commun, déplacements piétons et vélo ont été abondamment évoqués. La principale crainte exprimée a été de voir le projet contribuer à l'engorgement du réseau routier, et aux perturbations du centre-ville de Baziège.

L'attention a aussi été attirée à de nombreuses reprises sur l'importance de la desserte en transport en commun du site et le développement des modes doux. Des questions ont été posées sur les échéances de l'arrivée des transports en commun et sur les perspectives concernant l'amélioration de l'existant (nœud multimodal à l'innopôle de Labège, future LGV).

**Réponse** : *On constate que le flux de transit ne passe plus par les villages car les automobilistes savent qu'ils vont perdre du temps. Ils préfèrent emprunter les RD et l'autoroute pour plus de rapidité. De plus, la circulation sera mieux organisée et plus sécurisée à travers la ZAC avec la suppression du passage à niveau et la déviation de la RD 16. Par ailleurs, le maillage de la RD 16, étudié à travers la ZAC, vers la RD 2, sera possible à terme.*

*La mise en place du parking de covoiturage situé à proximité, avec une ligne de bus express au contact de l'échangeur autoroutier permettra une liaison rapide vers le métro à Ramonville ou à Labège. Le schéma directeur cyclable en cours sur le Sud du Sicoval intègre la liaison de la ZAC avec le reste du territoire. Par ailleurs, des emprises foncières ont été réservées dans la ZAC en prévision de la réalisation de la ligne LGV.*

**-Le développement durable et le changement climatique** : ont été abordées de nombreuses fois par le public. De nombreuses questions ont porté sur les futures entreprises de la ZAC. Des demandes spécifiques sur le choix des entreprises ont été formulées : sélection des entreprises les moins polluantes, respecter les règles d'implantation et de conception des bâtiments qui doivent aller au-delà de la RT2012 et favoriser les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables, ...

Les participants s'accordent globalement sur l'importance de faire émerger une ZAC intégrant la problématique du développement durable et du changement climatique.

**Réponse** : *Bien que le secteur soit destiné à accueillir principalement des industries, des entreprises artisanales et des services logistiques, il est difficile de connaître encore précisément les entreprises qui viendront s'installer dans la ZAC. Il n'y aura pas d'industrie trop polluante ou trop dangereuses. Une étude sur le potentiel des énergies renouvelables mobilisables sur la ZAC a été menée dans le cadre de l'étude d'impact. Elle démontre que l'opportunité d'un réseau de chaleur ne semble pas pertinent. Par ailleurs, un cahier des prescriptions architecturales et paysagères sera intégré dans le dossier de réalisation de la ZAC. Le site de la ZAC est orienté vers le sud et donc propice aux apports solaires naturels.*

*Soucieux des aspects environnementaux pour ce type de projet, le Sicoval s'est engagé dans une démarche ISO 14001 dans le cadre de son rôle d'aménageur. L'ensemble des principes retenus s'appliqueront depuis la conception jusqu'à l'implantation des futures entreprises. Par ailleurs, le Sicoval s'engage à entretenir un dialogue constructif avec les propriétaires et exploitants concernés, ainsi que les riverains, tout au long du projet.*

**-La gestion des eaux et le risque inondation** : est un sujet d'inquiétude important pour les habitants du territoire puisque le ruisseau du Rivel traverse le site de la future ZAC. Elle a nourri des questions sur la prise en compte de ce risque dans le projet. La réunion de concertation a permis une présentation détaillée des enjeux et des actions proposées par le SICOVAL :

**Réponse** : *Le périmètre de la ZAC impacte la zone inondable sur une frange minime au sud, cette bande restera inconstructible et permettra de créer une zone non artificialisée en articulation avec l'espace agricole. Le long du ruisseau du Rivel, la zone inondable sera aménagée en espaces verts de loisirs et de promenade, où les constructions ne seront pas autorisées. La valorisation de certaines parcelles pour des activités de maraîchage ou agricole, sera également étudiée.*

**-La biodiversité et le cadre de vie** : ont été des thèmes abordés par les habitants ou les usagers du site (Riverains, promeneurs, cavaliers,...).

**Réponse** : *Le schéma d'aménagement s'appuie sur une analyse paysagère et environnementale du site qui tient compte des continuités des cheminements existants.*

- **L'agriculture** : Les agriculteurs sont particulièrement inquiets concernant l'impact du projet sur l'activité agricole et les emplois induits. Ils souhaitent que des terres de qualité similaire leur soient attribuées et qu'ils puissent poursuivre leur activité en toute sérénité.

**Réponse** : *Afin de préserver la pérennité financière des exploitations agricoles, le SICOVAL a travaillé en*



amont à la constitution d'un stock foncier afin de permettre des compensations agricoles. Ce travail s'est fait en partenariat avec la SAFER . Aujourd'hui, le SICOVAL est en mesure de proposer des compensations foncières aux exploitants qui souhaitent maintenir leur activité. L'analyse de l'impact sur chaque exploitation agricole a été réalisée dans le cadre de la mission confiée à la SAFER.

Il est à noter que depuis 2006, le projet a évolué en prenant en compte les demandes des agriculteurs et de la chambre d'agriculture, notamment en réduisant le périmètre de l'opération de 200 ha à 110 ha.

Les détails du déroulement de la concertation, ainsi que des avis et des réponses apportées par la collectivité sont inscrits dans le bilan de la concertation joint en annexe 1 de la présente délibération.

En conclusion, L'ensemble des observations recueillies et les réponses apportées par le Sicoval, maître d'ouvrage de l'opération, permettent de dresser un bilan globalement positif de la concertation et de poursuivre le projet de création de la Z.A.C. dite « du Rivel ».

La création de la ZAC peut donc être envisagée.

#### **Sur la création de la Zone d'Aménagement Concertée du Rivel**

Le périmètre de la ZAC du Rivel a été défini sur environ 110 hectares au total, les travaux et la commercialisation des terrains se fera en deux phases au moins déroulées sur 14 ans environ. L'aménagement retenu prévoit près de 67% de surface cessible et 27% d'espaces verts publics (aménagements paysagers) et naturels (abords du ruisseau du Rivel), 6% étant destiné aux voies et autres espaces publics.

Ainsi, sur plus de 73 hectares de surfaces commercialisables, la ZAC recevra essentiellement des activités économiques de type industrielles, de services logistiques, d'artisanat, de conception et recherche. Un hôtel d'entreprise peut également être envisagé.

Conformément à l'article R, 311-2 du code de l'urbanisme, le dossier de création annexé à la présente délibération (annexe 2) comprend :

un rapport de présentation qui expose notamment l'objet et la justification de l'opération, comporte une description de l'état du site et de son environnement, indique le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone, énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier a été retenu ;

- un plan de situation

- un plan de délimitation du ou des périmètres composant la zone ;

- l'étude d'impact définie à l'article R, 122-5 du code de l'environnement lorsque celle-ci est requise en application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du même code.

Le dossier précise notamment :

Le programme prévisionnel des constructions :

Industries, services logistiques	80%
Conception, recherche	5%
Artisanat et petit industriel	15%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

• que l'aménagement et l'équipement de la Z.A.C. du Rivel seront réalisés en régie directe par la Communauté d'agglomération du Sicoval.

• que sera mis à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés par le décret n° 2012-87 du 25 janvier 2012. En conséquence, les constructions et aménagements réalisés dans le périmètre de la ZAC seront exonérés de la part communale et intercommunale de la taxe d'aménagement.

• que la maîtrise foncière de la ZAC sera partielle. Les propriétaires de certaines parcelles pourront ainsi disposer de leur bien. Dans ce cas, une participation financière aux équipements de la ZAC sera exigible lors de tout permis de construire ou permis d'aménager, conformément à l'article L 314-4 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale de l'état a émis un avis en date du 12 mai 2015 sur l'étude d'impact et le dossier de création. Cet avis est joint au dossier de création. Suite à cet avis, des compléments seront à produire au niveau des dossiers de DUP et de réalisation.

De plus, conformément à l'article R. 122-14-I du code de l'environnement, les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les effets du projet, et les modalités de suivi de leurs effets sont mentionnés en annexe 4 de la présente délibération sous forme de tableau de synthèse par thématiques (extrait de l'étude d'impact).

Conformément à l'article R, 311-5 du code de l'urbanisme, cette délibération sera affichée pendant un mois au siège du Sicoval, dans les mairies de Baziège et de Montgiscard. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R, 5211-41 du code général des collectivités territoriales

Il est proposé :

- d'approuver le bilan de la concertation du public réalisée conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, ci-annexée (annexe 1)
- de valider le périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée du Rivel (plan du périmètre en annexe 3)
- de valider le dossier de création de la «ZAC du Rivel» qui a été établi conformément aux dispositions de l'article R 311-2 du code de l'urbanisme, annexé à la présente délibération (dossier disponible au siège du Sicoval- annexe 2) ;
- de valider la réalisation de la ZAC en régie directe par la communauté d'agglomération du Sicoval;
- d'exclure la ZAC du champ d'application de la part communale et intercommunale de la taxe d'aménagement ;
- d'autoriser le Président à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R 311-7 du code de l'urbanisme ;
- d'exécuter les formalités de publicité légales ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Les éléments du débat sont les suivants :**

- nous avons l'habitude de travailler en régie sur les ZAC, mais il faut se montrer vigilant quant aux déficits prévisionnels des zones. Sur le type d'activités proposées ici, il est dommage qu'il soit déjà assigné car nous n'y étions pas tenus dès la création pour ouvrir des perspectives. Là on fige les choses et on peut s'exposer aux recours (Bruno Caubet)
- nous nous conformons à l'accord qui avait été passé avec les ASF et le Département par rapport à la valorisation de l'échangeur, d'où une base de logistique prédominante (Jacques Oberti)
- par rapport à la question du déficit, il y a une volonté politique d'aller à l'équilibre même si sera difficile il faudra voir l'équilibre de façon globale avec les différentes retombées (Alain Serieys)
- sur la question du développement durable, le terme de pas trop polluante ne veut rien dire, ce n'est pas assez précis. Il faut être volontariste sur le plan énergétique et s'engager. Sur l'équilibre de la ZAC, il faut être plus attentifs aujourd'hui compte-tenu du contexte financier, cela passe essentiellement par la maîtrise de la charge foncière (François-Régis Valette)
- la réflexion doit porter sur qui porte ce déficit et à quelle hauteur, les communes du sud ont fait un effort sur le PLH, il faut aujourd'hui du développement économique. On peut par ailleurs donner le cas de la commune de Castanet qui renonce à la taxe foncière pour équilibrer l'opération Coca, il faut voir si le risque ne peut pas de la même façon être partagé (Arnaud Lafon)
- c'est un projet qui date de 12 ou 15 ans avec une demande très forte de rééquilibrage du territoire Nord-Sud. On pouvait entendre cette revendication il y a plusieurs années mais les choses changent par rapport à l'opportunité. On a vu que la surface a été diminuée de moitié, il faut donc se reposer la question par rapport au contexte économique, est-t-on sûrs qu'on va attirer les entreprises ?, est-ce le moment de décider d'un tel projet ? (Henri Arevalo) : c'est l'accord que nous avons passé qui a conditionné tout le drainage du territoire, le modelage des PLU pour prévoir l'avenir. C'est un projet qui va se construire dans la durée avec de grosses infrastructures. Oui il faudra équilibrer les filières et donner une marque de fabrique qui grâce à la desserte ferroviaire et l'autoroute donnera une dynamique. Renoncer ou retarder n'est pas la ligne à tenir (Jacques Oberti)
- à l'heure des problèmes de circulation, il est bien de créer une zone en dehors des zones classiques qui rapproche les habitants de leur lieu de travail, c'est un plus dans le domaine environnemental (Frédéric Legay)
- maintenant il faut concrétiser, nous avons des prospects, il y a du potentiel de développement, il faut avancer. Sur la question de la régie ou pas, le comité de pilotage a tranché sur la base de simulations concrètes (Alain Serieys)
- il faut en effet, avoir le courage d'une certaine logique sur le financement de l'équilibre (Marc Tondriaux) : nous n'avons pas attendu puisque dans le cadre du projet Lidl, la commune renonce à la taxe d'aménagement, nous sommes déjà dans cette logique (Alain Serieys)

**Adopté par 51 voix Pour, 5 Contre, 2 Abstentions et 1 refus de vote**

**10 - Urbanisme : ZAC DU RIVEL - Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et du projet de dossier de création**

*Rapporteur : Alain Serieys*

Le Sicoval entend poursuivre son développement avec l'accueil de population nouvelle et d'emplois sur son territoire. Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire, de développement économique, le Sicoval étudie la mise en place d'un pôle d'équilibre résidentiel et économique au sud de son territoire, sur les communes de Baziège, Ayguesvives et Montgiscard.

Quatre périmètres de Zones d'aménagement Différé ont été créés en 2000 et 2002 sur une superficie totale de 263 hectares.

ZAD du Rivel = 154,2 hectares

ZAD du Visenc Nord = 34,7 hectares

ZAD du Visenc Sud = 46,8 hectares

ZAD de Nostre Seigne = 26,5 hectares

*A noter que la prise en compte des zones inondables a entraîné l'abandon de la ZAD du Visenc Sud.*

Un premier projet d'aménagement de la ZAC du Rivel, à vocation économique, a été élaboré sur les communes de Baziège et Montgiscard en vue de l'ouverture de l'échangeur de l'autoroute A61, alors prévue en 2010. Ce projet a fait l'objet d'une concertation du public lancée par délibération du Conseil de communauté le 3 juillet 2006. Le périmètre de la ZAC s'inscrivait alors sur 164 ha.

Une nouvelle concertation a été lancée le 7 février 2011 car le périmètre de la ZAC avait évolué pour atteindre 200 ha environ sur les communes de Baziège, Montgiscard et Montlaur.

Suite à la mise en service de l'échangeur de l'A 61 en novembre 2011 et au lancement d'une étude globale sur le développement du Sud du Sicoval en 2012, le projet de ZAC du Rivel a été revu de façon à mieux prendre en compte l'ensemble des contraintes techniques et des préoccupations urbaines et environnementales. Son périmètre est alors ramené à environ 110 ha sur les communes de Baziège et Montgiscard.

Conformément à l'article R 122-11 du code de l'environnement, la communauté d'agglomération du Sicoval a mis à la disposition du public le projet du dossier de création complet, comprenant notamment une étude d'impact. Ce dossier a fait l'objet et d'un avis de l'autorité environnementale de l'état le 12 mai 2015.

Un dossier complet, ainsi qu'un registre d'observations a été mis à disposition du public du **26 mai au 9 juin 2015** au Sicoval – Siège (65, rue du Chêne vert, 31670 Labège), ainsi qu'en mairie de Baziège (16, avenue de l'Hers) et en mairie de Montgiscard (17, grand'rue). Durant cette même période, le public avait également la possibilité de consulter le dossier et donner son avis sur le site internet du Sicoval : [www.sicoval.fr](http://www.sicoval.fr)

Des affiches reprenant l'avis de mise à disposition du public ont été placées au siège du Sicoval aux mairies de Baziège et Montgiscard, ainsi que sur les panneaux d'affichage communaux. Par ailleurs, 5 panneaux supports de l'avis au format A2 ont été mis en place sur le site avec un constat d'huissier le 19 mai 2015. Un deuxième constat d'huissier a été nécessaire suite à la disparition des panneaux et leur remplacement le 28 mai 2015. En outre, deux insertions dans la presse (annonces légales) ont été réalisées par la Dépêche du Midi et la Voix du Midi le 14 mai 2015, ainsi que sur le site internet du Sicoval, à partir du 15 mai 2015.

A l'issue de cette période de mise à disposition, une observation a été exprimée sur le registre mis à la disposition du public au siège du Sicoval et une observation a été consignée sur le site internet :

**Analyse des observations :**

- **Observation 1 :** Une note sur le projet de ZAC du Rivel signée par le Président du Syndicat du bassin Hers-Girou a été consignée dans le registre du Siège du Sicoval. Cette note met en avant des compléments à apporter en matière de gestion et de circulation des eaux de pluie eu égard au caractère inondable des ruisseaux adjacents. Des préconisations sont également avancées en matière d'infiltration et d'épuration des eaux de ruissellement, sous réserve d'études géologiques plus approfondies.

**Réponse du maître d'ouvrage :** Le contenu de cette note sera pris en compte dans le cadre des études de réalisation de la ZAC et du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

- **Observation 2 :** Une riveraine de la future ZAC, après consultation de l'étude d'impact, s'interroge sur plusieurs points :

- Comment sera géré le bruit lié au chantier pendant la réalisation des travaux de la phase 1, quels moyens de seront mis en place pour respecter les clauses des cahiers des charges avec les entreprises?

- L'augmentation du trafic VL et PL ne va-t-il pas provoquer des embouteillages au niveau du rond point sur la RD 16 ?

- Il est prévu d'enfouir les lignes haute-tension dans la ZAC, quel impact pour la ligne située en dehors de la ZAC ?

- Il est probable que la qualité de vie actuelle ne soit pas garantie.

**Réponse du maître d'ouvrage :** Ce projet de ZAC du Rivel répond à un besoin de développement des entreprises et donc de la création d'emplois sur le secteur sud du Sicoval. La collectivité a déjà investi dans la création d'un échangeur autoroutier, le développement de cette zone d'activité relève donc de l'intérêt collectif. Néanmoins toutes les préoccupations individuelles et notamment celles liées aux nuisances éventuelles feront l'objet d'une attention particulière, notamment vis-à-vis des quelques constructions existantes riveraines. Les voiries et carrefours de la ZAC ont été étudiés de façon à améliorer la situation existante, principalement avec la suppression du passage à niveau sur la voie ferrée et la déviation de la RD 16 qui éloignera le flux de circulation des habitations existantes le long de l'actuelle RD 16. La circulation sur cette dernière sera sensiblement plus réduite. Le dimensionnement des voies et des carrefours de la ZAC tiennent compte de l'augmentation du trafic lié à l'implantation de nouvelles entreprises.

L'enfouissement de certaines lignes haute tension a été étudié. Si l'enfouissement de ces lignes est retenu, il

sera réalisé prioritairement sur le domaine public. En cas de passage sur des parcelles privées, une servitude pourra être mise en place avec l'accord des propriétaires.

**En conclusion**, le Sicoval, maître d'ouvrage du projet de ZAC du Rivel, prend en considération les observations du public, ainsi que celles émises par l'autorité environnementale dans son avis. Il est établi que ces observations ne remettent pas en cause le projet de création de ZAC du Rivel. Il est donc dressé un bilan permettant de poursuivre la procédure de ZAC du Rivel. Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition du public et sera mis en ligne sur le site du Sicoval après approbation par le Conseil de Communauté du Sicoval.

Il est proposé :

- de tirer le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, et de l'avis de l'autorité environnementale de l'état, conformément à l'article L 122-1-1 et suivants. Ce bilan sera mis en ligne sur le site du Sicoval ;
- de prendre en considération les observations de l'autorité environnementale et du public ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 54 voix Pour, 3 Contre, 1 Abstention et 1 refus de vote**

### **11 - Objectifs et modalités de la concertation préalable relative au futur projet de quartier Innometro**

*Rapporteur : Alain Serieys*

#### **Point retiré**

### **12 - Foncier: Commune de Castanet-Tolosan –ZA de Vic –Extension COCA-COLA –cession parcelles BK 77 et 78**

*Rapporteur : Alain Serieys*

Par délibération n°2014-12-02 en date du 1er décembre 2014, le SICOVAL a accepté le principe de favoriser l'extension de COCA-COLA Entreprises (CCE) située dans le secteur d'activité de VIC- Les Graves dans la commune de Castanet-Tolosan.

Cette action devait, entre autres, passer par l'acquisition préalable des parcelles BK 77 et 78 de 4554 m2 et 4546 m2 de surfaces respectives situées dans la zone UX du PLU de la commune Castanet-Tolosan en vue de leur cession à CCE soit un total de 9100 m2.

Les parcelles acquises par le SICOVAL ont fait ensuite l'objet d'une promesse de vente au profit de CCE signée auprès de l'étude notariale Sales et Bayle à Castanet-Tolosan, mandatée pour la rédaction de tous les actes afférents à ce dossier.

Cette promesse sous condition suspensive – réalisée à cette heure - est arrivée à échéance et va faire l'objet d'une prorogation en préalable à la signature à peu de distance – courant novembre- de l'acte authentique de cession au profit de CCE.

A cette heure il s'avère nécessaire de procéder à une nouvelle délibération en raison :

-D'une erreur matérielle quant à la surface foncière acquise et rétrocédée par le SICOVAL à CCE présente dans la délibération n°2014-12-02 – 9 100 m2 en réalité et non 91000 m2 comme indiqué.

-De l'obligation légale faite aux collectivités de solliciter et viser délibérativement l'avis des services fiscaux avant toute cession – avis rendu en date du 30 juillet 2015 porteur d'un prix de 44.99 euros ht du m2 environ.

La cession devrait donc avoir lieu au prix de 44.99 ht euros du m2 environ soit au total 409 480 euros pour 9 100 m2.

Il est proposé :

-d'autoriser la cession à COCA-COLA Entreprises (CCE) des parcelles BK 77 et 78 situées dans la commune de Castanet-Tolosan au prix de 44.99 euros ht du m2 environ, soit un prix total de 409 480 euros pour 9100 m2.

-d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

-de confier la rédaction de l'acte authentique à l'étude notariale Sales et Bayle à Castanet-Tolosan.

**Adopté par 47 voix Pour, 4 Contre et 8 refus de vote**

### **13 - Foncier : Commune de Labège - ZAC de l'Hers : - Cession d'un terrain à la Région Midi-Pyrénées pour le programme CEA Tech**

*Rapporteur : Alain Serieys*

Le Conseil Régional Midi Pyrénées souhaite concevoir et réaliser une opération immobilière destinée à accueillir les activités du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA Tech).

Le CEA Tech est un acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation ; il intervient dans le cadre de quatre missions : la sécurité, l'énergie nucléaire (fission et fusion), la recherche technologique pour l'industrie et la recherche fondamentale (sciences de la matière et sciences de la vie).

La création d'une plateforme en Midi-Pyrénées relève de la mission de porter le savoir-faire du CEA Tech au plus près des entreprises. Le CEA Tech accueillerait environ 350 personnes sur le territoire du SICOVAL.

Le développement économique est une priorité dans les perspectives et les engagements du SICOVAL. Il soutient les filières d'excellence et poursuit son aide à l'innovation.

La recherche technologique est un maillon essentiel de la chaîne de l'innovation et de fait, le programme CEA Tech s'inscrit dans les objectifs de l'agenda 21 de la communauté d'agglomération du SICOVAL.

Le site de Labège Innopole est parfaitement adapté à l'accueil du CEA Tech.

A la suite d'un concours d'architecture, la Région Midi Pyrénées a retenu la société GGR Architectes à Toulouse pour réaliser le projet.

Le terrain retenu d'une surface d'environ 19 860 m<sup>2</sup>, est issu des parcelles section AE n° 11, 113 et 161 d'une contenance cadastrale totale de 61 274 m<sup>2</sup>. Il est situé commune de Labège, ZAC de l'Hers.

Le prix de vente a été déterminé comme suit :

-une première tranche de 2 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher au prix de 200 € HT le m<sup>2</sup>

-une deuxième tranche de 2 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher au prix de 120 € HT le m<sup>2</sup>

-une troisième tranche de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher au prix de 80 € HT le m<sup>2</sup>

Compte tenu de l'avancement du programme, la Région Midi Pyrénées souhaite engager immédiatement la construction des 2 premières tranches ainsi qu'une partie de la troisième. Aussi, elle propose d'acquérir la capacité constructive totale associée à ce terrain, soit 10 000 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente est de 1 200 000 € HT augmenté de la TVA sur la marge. Il est précisé que la marge constitue la différence entre le prix de vente et le coût d'acquisition initial du terrain. Le montant de la TVA sur la marge sera de 234 711.35 €, le prix de 1 434 711.35 € TTC.

Il existe sur ce terrain un ouvrage cadre qui permet de canaliser les eaux pluviales du fossé. Cet ouvrage doit être conservé et une servitude de passage pour réalisation de tous travaux d'entretien, de réfection ou de reconstruction de l'ouvrage, sera créée.

Par ailleurs, la Région Midi Pyrénées souhaite maîtriser la construction d'une voirie destinée, à terme, à la circulation publique et qui permettra tant la desserte du CEA Tech que celle d'une autre parcelle de l'innopole dont la vocation actuelle (stade) pourrait muter dans le temps.

L'emprise de cette voie d'une surface d'environ 1 238 m<sup>2</sup> est incluse dans le périmètre du terrain cédé et sera rétrocédée pour un euro au Sicoval au terme de son aménagement par la Région Midi Pyrénées.

Il est proposé :

-d'approuver le cahier des charges de cession des terrains correspondant à la construction du programme CEA Tech Midi-Pyrénées,

-d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents et actes afférents à la cession d'un terrain à la Région Midi Pyrénées, d'environ 19 860 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles référencées au cadastre de la commune de Labège section AE n° s 11, 113, et 161, au prix de 1 200 000 € HT, TVA sur la marge en sus, conformément à l'avis de France Domaines en date du 23/10/2015, avec rétrocession pour un euro au Sicoval au terme de son aménagement, d'une voie destinée à la circulation publique d'environ 1 238 m<sup>2</sup>.

-de créer une servitude de passage pour réalisation de tous travaux d'entretien, de réfection ou de reconstruction de l'ouvrage cadre existant

-de confier la rédaction de l'acte authentique de vente à l'Etude de Me Henri Touati.

**François-Régis Valette demande pourquoi ces différences de prix en fonction des tranches ? : le prix du premier rideau est plus élevé d'autant qu'ensuite on se rapproche de la voie ferrée ce qui explique la baisse du prix (Alain Serieys)**

**Adopté par 55 voix Pour, 1 Contre, 1 Abstention et 2 refus de vote**

#### **14 - Urbanisme et Habitat : Elaboration du 4ème Programme Local de l'Habitat du Sicoval - Validation du diagnostic**

*Rapporteur : Alain Serieys*

Par délibération n°2013-12-02 en date du 2 décembre 2013, le Conseil de Communauté a engagé l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat. Celui-ci couvrira la période 2017-2022.

Trois phases successives guident l'élaboration du PLH : la réalisation d'un diagnostic, la définition d'enjeux et leur traduction en orientations stratégiques et la déclinaison d'un programme d'actions (art. R 302-1 à R 302-1-4 du code de la construction et de l'habitation).

Le diagnostic appréhende les évolutions démographiques, socio-économiques en cours et pressenties. Il analyse l'adéquation de l'offre et de la demande sur le marché local de l'habitat et examine les dysfonctionnements constatés en matière d'équilibre social de l'habitat et leurs conséquences.

Il s'agit également d'évaluer l'efficacité des politiques menées lors du précédent PLH et d'en tirer les enseignements dans la définition des nouveaux programmes d'intervention.

Cette première phase est aujourd'hui terminée et un diagnostic du territoire lié à la problématique logement a été établi. Ce diagnostic a été réalisé à partir de l'exploitation de données émanant notamment, de l'INSEE, de l'Etat, de la CAF, de l'USH, de l'AUAT, de l'Observer ...

Ce diagnostic a été présenté au comité de pilotage du PLH, à l'ensemble des communes réunies en groupes de territorialisation et aux commissions Aménagement de l'Espace et Cohésion et Mixité de l'Habitat. Il fait état des éléments suivants.

Au dernier recensement (1<sup>er</sup>/01/2012) la population du Sicoval atteint 70 160 habitants. Le territoire a ainsi accueilli 12224 habitants supplémentaires depuis 1999 soit environ 1 000 habitants par an. Le Sicoval s'inscrit dans le dynamisme démographique (et économique) de l'aire urbaine toulousaine et remplit les objectifs exprimés dans le SCOT.

La croissance démographique se décline entre le solde naturel pour un tiers et le solde migratoire pour deux tiers.

Depuis les années 60, la taille des ménages diminue sur tous les territoires. Néanmoins, la baisse est plus marquée sur le Sicoval. Mais il s'agit d'un « rattrapage », puisque le Sicoval affiche à présent un profil similaire à celui du département ou de la France. Ainsi, les phénomènes identifiés au niveau national (diminution du nombre moyen d'enfants par famille, augmentation des personnes seules, décohabitation des jeunes, hausse des séparations) sont également à l'œuvre sur le territoire du Sicoval. Ce desserrement explique une partie de la demande en logements.

La proportion de couples avec enfants baisse fortement depuis les 10 dernières années, alors que le nombre global de ménages augmente. Inversement la part des personnes seules s'accroît de façon importante. Le déficit des tranches de 0 à 10 ans et de 25 à 44 ans témoigne de l'évasion des jeunes ménages, lesquels s'installent ou se maintiennent dans de très faibles proportions sur le Sicoval. Il nous semble donc intéressant de zoomer sur la tranche d'âge des « jeunes ménages », soit les 30-44 ans. Que cela soit en part ou en nombre brut, cette classe d'âge connaît une baisse continue depuis 1999.

Autre phénomène marquant à relever. Il s'agit de l'accélération du vieillissement de la population. La part des plus de 65 ans était de 11% en 1999, elle est de 15,5% en 2011. Cette progression est nettement plus forte que celle constatée sur l'aire urbaine. Elle vient confirmer l'augmentation de la part des personnes seules vue juste avant.

En guise de synthèse, on peut dire que le Sicoval constitue un territoire prisé par les retraités et les cadres. En effet, la part des retraités a augmenté de 80% en 10 ans. La seconde catégorie de ménages la plus représentée est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Cette catégorie a augmenté de 38% entre 1999 et 2012.

En lien avec ces caractéristiques socio-démographiques, les revenus moyens sont plus élevés sur le Sicoval que sur les territoires de comparaison, avec toutefois une mosaïque entre les communes.

Ces revenus confortables permettent à un grand nombre de ménages d'avoir accès à une offre diversifiée de logements. Mais pour environ la moitié des ménages, les possibilités sont plus limitées. Ainsi, 50% des ménages ont un budget maximum de 219 000€, ce qui permet une acquisition d'appartement dans le neuf en T3 maximum et dans l'ancien jusqu'au T4, mais pas en maison. Or le revenu médian sur le Sicoval est de 3 000€/mois. Pour les actifs de Toulouse Métropole susceptibles de venir s'installer sur le territoire du Sicoval, les difficultés sont accrues avec un revenu médian à 2 100€/mois.

Concernant l'offre de logements, le 1<sup>er</sup> constat est que le rapport entre l'accueil de population et la production de logement est quasiment de un pour un, avec un peu plus de 900 logements familiaux autorisés annuellement sur le Sicoval depuis une dizaine d'années.

Concernant la territorialisation de la production de logements, les résultats affichés par le Sicoval sont conformes aux préconisations du SCOT (lequel prévoit entre 70 et 80% de la production en ville intense), puisque 75% des logements familiaux ont été autorisés en ville intense et 25% sur les communes à développement mesuré.

Toutefois, l'accueil de population ne se fait pas uniquement sur la production neuve. Au contraire, le principal marché sur le Sicoval est celui de la revente.

L'offre de logements favorise peu le maintien et l'installation des jeunes ménages avec un parc majoritairement composé de grandes maisons individuelles en accession à la propriété. Cependant les évolutions récentes marquent un fléchissement avec une croissance de la part du collectif, du locatif et notamment du locatif social et des petits logements.

Le parc locatif social s'enrichit d'environ 200 mises en location par an. Ainsi, le Sicoval compte 3 708 logements locatifs sociaux familiaux au 1<sup>er</sup>/01/2014 soit 12,2% des résidences principales. La demande

reste cependant tendue avec sept demandes pour une attribution et un temps d'attente moyen de 17 mois. L'analyse du rapport entre l'offre et la demande montre que les couples avec enfants sont proportionnellement plus nombreux parmi la population du Sicoval que parmi les demandeurs et les attributaires. De même, les familles monoparentales sont solvabilisées par l'APL et accèdent plus facilement au logement social. En revanche les petits logements ainsi que l'offre à bas loyer n'est pas encore suffisante. L'accès est donc difficile pour les parents célibataires, les personnes seules et les familles avec des minimas sociaux.

L'accession à prix abordable permet également une diversification et apporte une réponse aux jeunes ménages et aux primo-accédants.

Concernant les logements privés, des signes de fragilité sont constatés sur une partie de ce parc :

-3 544 logements soit 12% du parc du Sicoval, sont en étiquette F ou G d'un point de vue énergétique

-202 logements soit 0,7% des résidences principales, sont potentiellement indignes

-7% des propriétaires occupants soit environ 1 800 propriétaires seraient éligibles aux aides de l'ANAH

-15 copropriétés sont identifiées comme ayant un fort potentiel de fragilité

Pour répondre à ces situations le Sicoval a mis en place un PIG « amélioration de l'habitat privé » depuis 2011 et travaille sur une veille des copropriétés du territoire.

Il est proposé de :

-valider le diagnostic du PLH 2017-2022

-autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

**Le Président remercie les services pour la qualité du travail produit.**

**Adopté par 54 voix Pour, 3 Abstentions et 2 refus de vote**

### **15 - Ecologie territoriale et énergie : Plan climat énergie territorial du Sicoval - Convention avec GrDF**

*Rapporteur : Gérard Bolet*

Depuis l'adoption du programme d'actions du plan climat énergie territorial du Sicoval en 2012, le Sicoval a mis en œuvre nombre des projets dans le cadre de partenariats.

Plusieurs conventions ont été signées afin d'entraîner les acteurs de l'énergie de notre territoire dans la démarche Plan Climat.

Une convention a été signée dans ce sens avec GrDF le 30/11/10 pour 3 ans afin de bénéficier entre autre des données de consommations de gaz de notre territoire et des expertises techniques de GrDF sur les mesures indiquées dans notre démarche comme la méthanisation par exemple. Cette convention est arrivée à terme.

Le Sicoval financé dans le cadre de plusieurs appels à projet (TEPCV, Renoval) est engagé dans une deuxième phase d'actions concernant les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Dans ce contexte, mais aussi dans l'objectif de continuer à disposer gratuitement de données territoriales permettant d'évaluer et de suivre les consommations d'énergie du territoire, un projet de deuxième convention a été rédigé.

Après discussions avec GrDF, il se déclinera en deux conventions distinctes.

Une première concernant le partenariat et la participation de GrDF aux projets du territoire en tant que partenaire pertinent des questions énergétiques (pré-études, campagnes de communication, mise à disposition de services civiques, ...), et une seconde plus précisément sur la fourniture de données de consommations de gaz détaillées à l'échelle communale sur notre territoire.

Il est proposé :

-de signer les conventions avec GRDF jointes en annexes,

-d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes afférents à ce dossier.

**Adopté par 49 voix Pour, 2 Contre, 3 Abstentions et 5 refus de vote**

### **16 - Ecologie territoriale et énergie : Campagne de rénovation d'un ensemble de bâtiments publics du Sicoval - Marché groupé d'audits énergétiques des bâtiments communaux et du Sicoval**

*Rapporteur : Gérard Bolet*

Le plan bâtiment national vise à faire diminuer de 38 % les consommations énergétiques de l'ensemble du parc des bâtiments à horizon 2020. Le plan climat énergie territorial du Sicoval a comme objectif une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020.

Dans la dynamique de l'appel à projet du Ministère Territoire à énergie positive dont le Sicoval est lauréat,

des financements pourraient être mobilisés et permettre de procéder à une opération d'envergure visant à rénover un certain nombre de ces bâtiments.

Un travail de recensement des bâtiments publics à rénover a été effectué auprès des communes du Sicoval. Ainsi, 79 bâtiments, patrimoine de 16 communes et du Sicoval, ont été recensés. Sur la base des caractéristiques techniques fournies, les bâtiments les plus énergivores ont été identifiés par les services du Sicoval et Soleval.

Ainsi, une liste d'une quarantaine de bâtiments a été obtenue puis divisée en 2 groupes :

**Groupe 1** = Bâtiments qui ont déjà fait l'objet d'un audit énergétique analysant les consommations et préconisant un programme de travaux

**Groupe 2** = Bâtiments qui n'ont pas fait l'objet d'audit énergétique

Pour les besoins du groupe 2, le Sicoval propose avec les communes volontaires un marché groupé à bon de commande pour la **réalisation d'audits énergétiques**. Ainsi, l'ingénierie serait mutualisée, les coûts pourraient être plus avantageux de (3 000 € à 5 000 € selon le type de bâtiment) et des subventions seraient obtenues auprès de l'ADEME (50 à 70%).

Les communes concernées par ce marché groupé (groupe 1 et 2) avec le Sicoval sont : **Ayguesvives, Auzeville, Auzielle, Baziège Castanet-Tolosan, Deyme, Issus, Vieille-Toulouse, Ramonville, Fourquevaux, Labège, Montlaur, Montbrun Lauragais, Donneville, Vigoulet, Montgiscard.**

Sur la base des résultats des audits énergétiques des groupes 1 et 2, la SPL Midi Pyrénées Construction (MPC) propose de réaliser une étude afin de discerner pour chaque bâtiment identifié quels **outils juridico financiers** sont les plus pertinents à mettre en place. MPC accompagnerait le Sicoval et les communes (dans cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage) au montage financier et à la passation des contrats pour la réalisation de travaux. Cette étude, au frais du Sicoval et fortement subventionnée, comprend une analyse juridico financière globale et particulière pour identifier les scénarios possibles, l'analyse et le traitement des risques, une analyse financière poussée (subventions, financement, traitement de la TVA, optimisation des temps de retour), une définition de critères de choix et une assistance au choix définitif du scénario juridico financier à mettre en place.

Enfin, des **travaux** pourraient être engagés si un scénario correspond à la volonté et à la capacité d'investissement du maître d'ouvrage et, éventuellement, du potentiel tiers investisseur (Contrat de performance énergétique).

A noter, cette organisation du projet devrait permettre la mobilisation de moyens liés aux financements Territoire à énergie positive, de faciliter l'attribution d'aides nationales, régionales et départementales au niveau local. Engager des travaux sur un nombre ambitieux de bâtiments permettra la réduction des consommations et dépenses d'énergie ainsi que le développement d'entreprises locales et de l'emploi local.

Il est proposé :

de lancer un appel d'offre pour un marché groupé à bon de commande pour la réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments des communes qui auront délibéré dans ce sens avant le lancement de la consultation, identifiées en groupe 1 et 2 et le Sicoval,.

-de valider la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics du territoire du Sicoval entre les communes et le Sicoval, jointe en annexe,

-d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 55 voix Pour et 4 refus de vote**

### **17 - Ecologie territoriale et énergie : Projet RENOVAL – Visites techniques à domicile**

*Rapporteur : Gérard Bolet*

Le conseil communautaire du 2 mars 2015 a lancé l'expérimentation de sa plateforme de rénovation de l'habitat. Elle vise à faire diminuer la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment et réduire les factures d'énergie qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des particuliers en accompagnant la rénovation de 400 logements par an.

La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé Rénoval accompagne déjà 130 ménages dans leur parcours de rénovation de leur logement. L'accompagnement proposé par la plateforme Rénoval comprend une analyse thermique du logement réalisée dans les locaux de Soleval.

Ce diagnostic gratuit pour le ménage permet de répondre à certains besoins mais semble inadapté dans certaines situations (notamment pour les logements plus anciens).

C'est pourquoi lors du projet décidé par le Sicoval en conseil de communauté du 2 mars 2015 figure la volonté d'accompagner techniquement et financièrement la réalisation de visites techniques à domicile pour les particuliers.



Le Sicoval peut proposer un appel à candidature afin d'agrémenter un ensemble de professionnels en mesure de réaliser cette prestation définie par un cahier des charges. Ainsi, dans certains cas, les conseillers de la plateforme proposeraient la liste des prestataires agrémentés avec leur prix pour cette prestation. Le ménage choisira alors son prestataire.

Sur la base de l'avis favorable de la plateforme et de la présentation du rapport de mission, le Sicoval versera au prestataire une partie du coût de la prestation. Le montant du reste à charge pour le particulier doit être raisonnable pour inciter les particuliers à réaliser cette étude mais doit rester suffisamment important pour impliquer les particuliers dans leur projet de rénovation.

Variable : coût de la VTD proposé par les prestataires	300 €	400 €	500 €	600 €	700 €
subvention versée par le Sicoval	210 €	280 €	350 €	400 €	400 €
reste à charge pour le particulier	90 €	120 €	150 €	200 €	300 €
reste à charge pour le particulier avec crédit d'impôt	63 €	84 €	105 €	140 €	210 €
<i>enveloppe prévue dans le budget Sicoval</i>	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
<i>nombre de VTD finançables par l'enveloppe prévue</i>	114	86	69	60	60

**(VTD = Visite Technique à Domicile)**

L'aide du Sicoval sera proposée sans augmentation du budget en mobilisant les fonds initialement prévus dans le cadre de la bonification de l'écochèque de la Région.

Un bilan sera fait dans un an, afin de connaître le rapport entre le nombre de travaux réalisés et le total des visites effectuées

Il est proposé :

- de lancer l'appel à candidature et d'agrémenter des prestataires,
- de participer au financement des prestations de visites techniques à domicile à hauteur de 70% de la prestation (avec un plafond de 400€),
- d'autoriser le président ou son représentant des conventions avec les prestataires agrémentés et à signer tout document afférent à ce dossier.

**En raison de ses activités, Jean-Pierre Hardy ne prend pas part au vote.**

**Frédéric Legay souhaite qu'on puisse mesurer l'efficacité de la démarche en analysant les visites qui ont effectivement donné lieu à des travaux. Cette démarche est validée et fera l'objet d'un bilan qui permettra de pouvoir faire évoluer les critères (Jacques Oberti et Gérard Bolet)**

**Adopté par 47 voix Pour, 5 Contre, 4 Abstentions et 3 refus de vote**

**18 - Ecologie territoriale et énergie : Etude juridico-financière pour la réhabilitation de bâtiments publics - délégation de maîtrise d'ouvrage au Sicoval**

*Rapporteur : Gérard Bolet*

Le plan climat énergie du territoire du Sicoval a comme objectif une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020. Par ailleurs, réduire les factures d'énergie qui pèsent lourdement sur le budget des communes et du Sicoval permettrait de baisser les dépenses de fonctionnement. La rénovation des bâtiments aurait également comme bénéfice de valoriser le patrimoine des collectivités, d'améliorer le confort des usagers, de mettre les bâtiments aux normes, de procéder à des aménagements fonctionnels, etc. Seulement, actuellement de par leur complexité technique très peu de rénovations énergétiques sont réalisées en optimisant la mobilisation des financements disponibles.

Dans la dynamique de l'appel à projet du Ministère « Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte » dont le Sicoval est lauréat, des financements sont mobilisés et permettent de procéder à une opération d'envergure visant à rénover un certain nombre de ces bâtiments publics du territoire.

Le Sicoval et des communes ont déjà procédé à l'élaboration de diagnostics énergétiques (ou sont en cours), permettant d'établir des programmes de travaux de réhabilitation.

Au travers de sa compétence « service aux communes » le Sicoval peut dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage compléter les audits par une étude juridico financière adaptée permettant de mettre en place des plans de financement de ces travaux.

Il est proposé :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des bâtiments et équipements communaux des communes ayant délibéré dans ce sens et ayant fait réaliser des audits énergétiques, dans la limite de la réalisation d'une étude juridico-financière globale pour les travaux de rénovation.
- d'autoriser le Président à exécuter toutes démarches administratives nécessaires à la présente,

**François Aumonier souligne que nous avons inscrits la somme en juin ou juillet, mais que nous n'avons à ce jour pas ce qu'ils veulent faire.**

**Adopté par 42 voix Pour, 8 Contre, 3 Abstentions et 6 refus de vote**

**19 - Ecologie territoriale et énergie : Financement de la politique énergie-climat du Sicoval Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat entre l'ADEME et le Sicoval**

*Rapporteur : Gérard Bolet*

Depuis 2010, l'ADEME accompagne techniquement et financièrement le Sicoval pour la mise en place de son plan climat énergie territorial dans le cadre d'un contrat d'objectif territorial. Des conventions annuelles ont permis le financement du poste de chargé de mission pendant trois ans puis le financement des actions de maîtrise de l'énergie.

Le plan climat énergie territorial est une démarche transversale de lutte contre le changement climatique. A ce titre, les élus du Sicoval ont voté en 2012, 77 actions à mettre en œuvre à travers les différentes politiques du Sicoval (Urbanisme et aménagement, transports, déchets, eau & assainissement, développement économique, etc.).

La mise en œuvre de ces actions a permis l'obtention de subvention de l'ordre de 40 000 € par an jusqu'à 2014.

En 2015, le Sicoval a été lauréat de deux appels à projets qui permettent de financer deux projets : la plateforme de rénovation de l'habitat Rénoval et Territoire à énergie positive pour la croissance verte (actions sur les bâtiments publics, mise en œuvre du schéma des pistes cyclables, aides aux particuliers à la rénovation, etc.).

L'ADEME propose au Sicoval un contrat d'objectif territorial énergie – climat afin de l'accompagner financièrement (grâce à une aide de 200 000 euros pour la mise en place d'actions) et techniquement (à l'aide d'une démarche Cit'ergie, prestation de service sur 4 ans pour 40 000 euros TTC dont 70% pris en charge par l'ADEME).

Le Contrat d'objectif territorial permettrait le développement des actions suivantes :

- Le suivi des actions du plan climat sélectionnées suite à l'évaluation du premier programme d'actions
- Développement des énergies renouvelables (promotion auprès des acteurs du territoire, suivi des installations, aide au montage et au financement des projets, etc.)
- Développement de la mobilité alternative (Réalisation d'un plan de déplacement interne, covoiturage, mobilité électrique, autopartage, mobilités douces, etc.)

Il est proposé :

- de valider le lancement de la démarche Cit'ergie
- d'autoriser le président ou son représentant à signer le contrat d'objectif territorial énergie climat avec l'ADEME, joint en annexe et tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 41 voix Pour, 4 Contre, 4 Abstentions et 10 refus de vote**

**20 - Petite Enfance : Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations « CDEF l'Eau Vive », « CDEF Petit Pont » et « Comité de gestion de la crèche Frimousses »**

*Rapporteur : Bernadette Sanmartin*

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, le Sicoval a souhaité faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle des habitants du territoire, diversifier les modes d'accueil en optimisant l'offre d'accueil collectif et individuel et mettre en réseau les acteurs du territoire que sont les associations.

Le Sicoval a confié aux crèches associatives « L'Eau Vive » et « Petit Pont » situées à Auzeville-Tolosane et « Frimousses » située à Ramonville Saint-Agne, l'accueil des enfants âgés de 8 semaines à 4 ans, dans les conditions actuelles du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute Garonne.

Par délibérations n° 2015-09-01 du conseil de communauté du 7 septembre 2015 et n° 2015-10-14 du conseil de communauté du 5 octobre 2015, le Sicoval a signé une convention de financement avec les associations gestionnaires des crèches pour permettre le versement d'une avance sur la subvention 2015,

dans l'attente de la signature d'une convention d'objectifs.

Il est proposé de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « CDEF – L'Eau Vive » pour les crèches « Eau Vive » et « Petit Pont » situées à Auzeville-Tolosane et l'association « Comité de gestion de la crèche Frimousses » pour la crèche « Frimousses » située à Ramonville Saint-Agne.

La convention pluriannuelle d'objectifs qu'il convient de signer avec les associations « CDEF – L'eau Vive » et « Comité de gestion de la crèche Frimousses » précise les conditions d'accueil des enfants sur les crèches « Eau Vive » et « Petit Pont » situées à Auzeville-Tolosane et sur la crèche « Frimousses » située à Ramonville Saint-Agne ainsi que les modalités de la participation financière du Sicoval au coût de fonctionnement de ces structures.

Les associations gestionnaires s'engagent à mettre en œuvre l'accueil en crèche des enfants âgés de moins de 4 ans conformément aux instructions réglementaires et au CEJ signé avec la CAF de Haute Garonne.

Les attributions de places se font lors d'une commission d'attribution commune aux structures « petite enfance » publiques et associatives selon les critères mis en place par le Sicoval.

Les associations s'engagent à fournir chaque année au Sicoval leur compte de résultat CAF comportant les données d'activités et les données financières de l'année N-1, le compte prévisionnel CAF pour l'année N+1, ainsi que les pièces comptables et le rapport d'activités pour chaque structure.

En contrepartie, le Sicoval s'engage à verser aux associations gestionnaires une subvention d'aide au fonctionnement dont les montants sont détaillés ci-dessous :

-Association « CEDF » – crèche Eau vive : 75 349 €

-Association « CEDF » – crèche Petit Pont : 103 157 €

-Association « Comité de gestion » – crèche Frimousses : 87 921 €

Pour les années suivantes, il sera fixé par délibération du Conseil de Communauté.

La convention pluriannuelle d'objectifs avec chaque association gestionnaire est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par accord express et écrit des parties. Elle prend effet au jour de sa signature par les parties.

Il est proposé :

- d'approuver la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations « CDEF – L'Eau Vive » et « Comité de gestion de la crèche Frimousses », jointes en annexe,
- autoriser le président ou son représentant à signer ces conventions et tous les actes afférents

**Les débats portent sur :**

- **le nombre d'enfants pour ces structures car on est membre du comité de gestion et les structures font des efforts importants (Henri Arevalo) : pour l'envolée et frimousses c'est 18 agréments et 25 pour le pont. Si les efforts ont été demandés c'est qu'ils pouvaient être faits (Bernadette Sanmartin)**

- **il y avait une revalorisation dans le cadre de leur convention collective avec un accompagnement de la CAF pendant un temps. Aujourd'hui il y a désengagement de la CAF et il appartenait au Sicoval de compenser pour que les structures continuent de fonctionner (Jacques Oberti)**

- **il faudrait donner le coût d'un berceau dans ces structures par rapport à une crèche publique (Arnaud Lafon) : c'est difficile car les locaux sont différents et qu'il y a des aides de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse, mais ce qu'on peut dire c'est que en brut, le coût du berceau est inférieur dans ces structures par rapport à la régie publique, donc on continue à les accompagner. On sait que nous avons des marges de manœuvre pour la crèche frimousses notamment (Bernadette Sanmartin)**

- **le débat est très intéressant, il faut réfléchir par rapport à l'évolution de nos besoins, savoir comment y répondre et avec quels moyens pour les financer (Bernard Duquesnoy)**

- **l'implication varie de 25 à 35% mais c'est la question du pourquoi qu'il faut poser, qu'est-ce qui reste à la charge des parents ? (Roselyne Feyt) : pour les parents c'est la barème de la CAF qui s'applique, on ne peut pas intervenir sur cette tarification mais nous pouvons par contre agir sur le CEJ, c'est à analyser (Bernadette Sanmartin)**

- **il faut comparer des choses comparables (Henri Arevalo)**

**Adopté par 47 voix Pour, 8 Contre, 1 Abstentions et 3 refus de vote**

### **21 - Jeunes adultes : Convention pour le versement de la prestation de service 2015/2016 de la CAF au titre du CLAS**

*Rapporteur : Karine Rovira*

Depuis le 1er janvier 2012, la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale englobe le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.). Pour conduire sa politique action sociale, le Sicoval s'appuie sur le concours de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) qui accompagne financièrement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans leurs projets.

Le C.L.A.S. est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement élémentaire jusqu'au lycée. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité et le cahier des charges départemental.

Mis en œuvre en partenariat, le C.L.A.S. s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales ; il vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité. Ce dispositif figure parmi les leviers de la politique d'action sociale des C.A.F. en matière de soutien à la parentalité, il participe à la valorisation des compétences et des responsabilités éducatives des parents.

Dans le cadre de l'appel à projet C.L.A.S. du Sicoval, **26 actions** ont été agréées pour l'année scolaire 2015/2016 par le Comité Technique Départemental C.L.A.S.

Centrées sur l'enfant, les actions doivent susciter son adhésion et celle de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Une convention d'objectifs de financement est signée avec la C.A.F. de Haute Garonne pour le versement de la prestation de service C.L.A.S. Ce document définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette prestation.

La présente convention de financement est conclue du 01/09/2015 au 30/06/2016.

Le financement de la C.A.F. de la Haute-Garonne s'élèvera, à compter de cette année, à 32.5% du prix de revient de l'action, plafonné à 7 378 €, soit 2 398 € maximum par action.

Un acompte à hauteur de 70% de ce montant par action sera versé une fois l'ensemble des documents envoyés, datés et signés et ce avant le 15 octobre 2015.

Le versement du solde sera effectué en fin d'année scolaire 2015/2016 lorsque le compte de résultat sera adressé à la C.A.F.

Il est proposé :

- d'approuver la convention pour le dispositif C.L.A.S. du Sicoval sur l'année 2015-2016 avec la CAF e Haute-Garonne, jointe en annexe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

**Adopté par 51 voix Pour, 2 Contre, 3 Abstentions et 3 refus de vote**

## **22 - Cohésion et Mixité de l'Habitat : Financement du logement social 2015 Modification n°4 de la programmation 2015 des aides à la pierre**

*Rapporteur : Jacques Oberti*

Par délibération n° 2012-02-05 le Sicoval a délibéré favorablement le 13 février 2012 pour la signature avec l'Etat et l'ANAH (l'Agence Nationale de l'Habitat) des trois nouvelles conventions de délégation de la gestion des aides à la pierre pour le logement social public et l'amélioration de l'habitat privé, pour la période 2012-2017. Les conventions ont été signées par le Sicoval et le Préfet, représentant de l'Etat et délégué de l'Agence nationale de l'Habitat dans le département, le 24 avril 2012.

La programmation initiale 2015 a été votée par le Conseil de Communauté le 4 mai.

La présente note a pour vocation de présenter les modifications de la programmation des aides à la pierre pour 2015.

Les logements locatifs sociaux programmés correspondent à 144 % des objectifs de production de logements locatifs sociaux familiaux fixée dans le PLH du Sicoval.

### **Opération rajoutée**

Suite à la validation des opérations par les communes concernées, quatre opérations sont rajoutées en programmation :

Opérateur	commune	opération	Modification n°3 de la programmation
SA les Chalets	Castanet Tolosan	Avenue de Toulouse	33 PSLA
OPH31			7 PLUS – 7 PLAIR
OPH31 (vefa eiffage immobilier)	Castanet Tolosan	47 Avenue de Toulouse	4 PLUS – 5 PLAIR
SA les Chalets	Ramonville saint Agne	La Goelette	85 PLS

Il est proposé :

- d'adopter la modification n°4 de la programmation 2015 des aides à la pierre déléguées par l'État : Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale (PALULOS), Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Social Location Accession (PSLA), Prêt

Locatif Social (PLS) et aides au surcoût foncier pour le logement social.

- d'adopter la modification n°4 de la programmation 2015 des aides versées par le Sicoval.

- d'autoriser le président ou son représentant à notifier la modification n°4 de la programmation 2015 aux opérateurs.

- d'autoriser le président ou son représentant à signer les accords de subventions et les agréments dans la mesure où les projets sont conformes à la programmation à +/- 10% (sauf PLS) et la mixité des opérations respectée : nombre de logements, type de financement et dans la limite des droits à engagements effectivement attribués par État au Sicoval. Pour le financement PLS, la décision d'agrément devra être strictement identique à la programmation. L'instruction des dossiers sera assurée par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

- d'autoriser le président ou son représentant à signer les accords de subventions du Sicoval dans la mesure où les projets sont conformes à la programmation à +/- 10%. L'instruction des dossiers sera assurée par le Sicoval.

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier

**Adopté par 50 voix Pour, 2 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote**

**23 - Cohésion sociale et prévention : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) - Convention « Dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD) dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Toulouse »**

*Rapporteur : Jacques Oberti*

Le **téléphone grave danger (TGD)** est un outil destiné à la protection des victimes de violences conjugales et de viols et à la prévention de la récidive. Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une languette, permettant à la victime de joindre, en cas de danger, une plateforme d'assistance accessible 7j/7 et 24h/24. En cas de danger, le télé-assiste, demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre. Ce dispositif repose non seulement sur la protection physique du bénéficiaire mais également sur son accompagnement pendant toute la durée de la mesure par une association désignée par le procureur de la République et sa prise en charge globale par tous les acteurs locaux (association, conseil départemental, mairies, services sociaux...).

Le TGD est attribué par le procureur de la République, pour une durée renouvelable de six mois, au bénéfice de deux publics :

-Les personnes victimes de violences conjugales ;

-Les personnes victimes de viol, en situation de grave danger.

Après une expérimentation dans treize départements, la mise en œuvre du « téléphone grave danger » est généralisée à tout le territoire national par la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Un marché public national a été conclu avec le groupement d'entreprises Orange et Mondial Assistance. Ce dispositif répond aux priorités du 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance.

La circulaire du 17 juin 2015, donnant les instructions relatives au déploiement du dispositif de téléprotection grave danger (TGD) dans les départements, indique qu'à l'échelon local, les procureurs de la République, en lien avec les préfets, sont en charge de la mise en œuvre de ce dispositif par l'établissement d'un **cadre partenarial** réunissant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.

Le département de la Haute-Garonne bénéficie de 5 TGV, dans le cadre de la généralisation (400 au niveau national). Pour la mise en place de ce dispositif, le parquet de Toulouse a sollicité les associations, les collectivités et les EPCI pour la signature d'une **convention « Dispositif de téléprotection grave danger (TGD) dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Toulouse »**.

L'association SAVIM (Service d'aide aux victimes et de médiation) est chargée de recevoir et de centraliser les signalements, puis d'analyser les situations, de manière préalable aux décisions d'attribution du procureur.

La convention partenariale pour la mise en place du dispositif tend à lier plusieurs partenaires :

-La Préfecture du département de la Haute-Garonne ;

-Le Conseil départemental de la Haute-Garonne ;

-Le Tribunal de grande instance de Toulouse.

-La Direction départementale de la sécurité publique de Toulouse ;

-Le commandement du groupement départemental de Gendarmerie de la Haute-Garonne ;

-Le Service d'aide aux victimes et de médiation (SAVIM) ;

-Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;

-L'Association pour la promotion des initiatives autonomes des femmes (APIAF) ;

-Olympe de Gouges ;

-Du côté des femmes de la Haute-Garonne ;

- L'Association Vivre Autrement ses Conflits (AVAC) ;
- SAVIF / La protection de l'enfance et de l'adolescence ;
- La Ville de Toulouse ;
- Toulouse Metropole ;
- La communauté d'agglomération du Muretain ;
- La Communauté d'agglomération du Sicoval ;
- La communauté de communes La Save au Touch ;
- La Communauté de communes Lauragais Revel Sorezois ;
- Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Toulouse ;
- GTS Mondial Assistance ;
- Orange SA.

Dans le cadre de ce partenariat, **le Sicoval s'engage à :**

- Mobiliser les agents susceptibles de réaliser des signalements au SAVIM ;
  - Participer à la communication sur le dispositif auprès des acteurs institutionnels et associatifs locaux, afin de permettre une meilleure identification des victimes exposées à une situation de grave danger.
- En effet, les signalements au SAVIM pourront avoir de multiples origines : associations, professionnels du social, professionnels de la justice, femmes, etc.
- Participer au comité de pilotage (copil) départemental présidé par le procureur de la République, destiné à : la coordination du dispositif ; à son évaluation et à la définition des mesures nécessaires à son évolution ou son amélioration ; à la remontée d'information vers le niveau national.
- La signature de cette convention aura lieu mi-novembre 2015. Elle n'entraîne pas d'engagement financier. Néanmoins, en cas de développement du dispositif, les collectivités seront sollicitées sur ce volet, ce qui pourra donner lieu à un avenant à la convention.

Il est proposé :

- de signer la convention « **Dispositif de téléprotection grave danger (TGD) dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Toulouse** » jointe en annexe
- d'autoriser le président ou son représentant à participer au comité de pilotage départemental,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer les actes afférents.

**Adopté par 54 voix Pour, 1 Abstention et 4 refus de vote**

**Administration générale : Calendrier des commissions**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45**